

## Compte-rendu intégral Atelier en ligne Mercredi 12 août 2020

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Atelier en ligne
<b>PARTICIPANTS :</b>	22 personnes
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	17 h 30 – 19 h 30 (durée du REC : 2 h 14)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	

**CPDP**

<b>M.</b>	<b>Gilles</b>	<b>VRAIN</b>	<b>Membre de la Commission particulière du débat public</b>
<b>M.</b>	<b>Jean</b>	<b>TRARIEUX</b>	<b>Membre de la Commission particulière du débat public</b>

**Intervenants :**

<b>M.</b>	<b>Alexandre</b>	<b>CROISARD</b>	<b>RES</b>
<b>M.</b>	<b>Benoît</b>	<b>VANTOUROUT</b>	<b>LER</b>
<b>M.</b>	<b>Damien</b>	<b>SIMON</b>	<b>Paris WPD</b>
<b>M.</b>	<b>André</b>	<b>BERNE</b>	<b>FNE Normandie</b>
<b>M.</b>	<b>Thierry</b>	<b>DEREUX</b>	<b>FNE Hauts-de-France</b>
<b>M.</b>	<b>Quentin</b>	<b>HOERNER</b>	<b>Ambassade des Océans</b>
<b>M<sup>me</sup></b>	<b>Charlotte</b>	<b>GAILLARD</b>	<b>RTE</b>
<b>M.</b>	<b>Damien</b>	<b>LEVALLOIS</b>	<b>DGEC</b>
<b>M<sup>me</sup></b>	<b>Sofia</b>	<b>ALIAMET</b>	<b>Animatrice</b>
<b>M<sup>me</sup></b>	<b>Clémence</b>	<b>SOUID-PONCELIN</b>	<b>Animatrice</b>
<b>M.</b>	<b>Guillaume</b>	<b>DEHÉDIN</b>	<b>Animateur</b>
<b>M.</b>	<b>Jean-Luc</b>	<b>NANCHINO</b>	<b>Support technique</b>
<b>M.</b>	<b>Jean-Pierre</b>	<b>BOMPART</b>	<b>CPDP Éoliennes flottantes Bretagne Sud</b>
<b>M.</b>	<b>Éloi</b>	<b>ASSELINE</b>	<b>Citoyen, Réville</b>
<b>M.</b>	<b>Laurent</b>	<b>BIVILLE</b>	<b>Citoyen, Rouen</b>
<b>M.</b>	<b>Patrick</b>	<b>DOMENGET</b>	<b>Citoyen, Montivilliers</b>
<b>M.</b>	<b>François</b>	<b>DUTERTRE</b>	<b>Citoyen, Valognes</b>
<b>M<sup>me</sup></b>	<b>Véronique</b>	<b>MARTIN</b>	<b>Citoyenne, Quettehou</b>
<b>M.</b>	<b>Kamel</b>	<b>MEZZIANI</b>	<b>Citoyen, Le Havre</b>
<b>M.</b>	<b>Jérémie</b>	<b>MORIZET</b>	<b>Citoyen, Quettehou</b>



**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Est-ce que tout le monde voit mon écran comme il faut, c'est OK ? Super. Alors, on va démarrer. On démarre — Clémence, ma collègue, dans le chat, vous écrit un petit peu les consignes de l'atelier. Donc, vous pouvez en effet converser et réagir tout au long des présentations via le chat. Vous pouvez vous renommer, vous l'avez fait, prénom, nom et ville. Et je démarre.

Donc, je démarre d'abord en vous souhaitant la bienvenue à cet atelier en ligne du débat public sur l'éolien en mer en Normandie. Ce débat public, il a démarré le 15 novembre 2019, donc ça fait déjà quelques mois qu'il dure ; il a été interrompu pendant la période de Covid, de mars à mai, et il a repris le 15 juin 2020. Il est organisé par la Commission Nationale du Débat Public, qui est une autorité administrative indépendante, donc c'est un débat qui est complètement indépendant de toutes les parties prenantes et de la maîtrise d'ouvrage. Nous avons ce soir avec nous Gilles VRAIN et Jean TRARIEUX qui sont là, qui sont deux membres de la Commission du débat, qui vont vous présenter plus tard les modalités, les objectifs et principes de ce débat. Et côté maîtrise d'ouvrage, donc la maîtrise d'ouvrage, les porteurs de projets d'appels d'offres pour développer l'éolien en mer en Normandie sont l'État, qui est représenté ce soir par Damien LEVALLOIS, qui est ici, et Charlotte GAILLARD, de Réseau de Transport d'Électricité. Donc, ils seront disponibles bien sûr pour répondre à toutes vos questions, vos interrogations.

L'atelier de ce soir porte sur les questions cartographiques et sur les scénarios autour de l'éolien en mer, et les localisations. Il va se dérouler en trois temps. D'abord, on fera un petit temps d'introduction pour se présenter, pour vous présenter le débat, les modalités, et puis présenter rapidement la zone du projet. Ensuite, on prendra le temps de recueillir vos différents points de vue dans leur diversité, pour savoir s'il faut un parc, deux nouveaux parcs, plusieurs parcs, pas de parcs éoliens du tout — tous les points de vue sont accueillis librement ce soir, c'est un des principes du débat public. Donc, on prendra un petit temps pour en discuter avec vous. On rentrera ensuite dans le vif du sujet pour parler des zones maritimes : quelles zones privilégier pour implanter les éoliennes ? Lesquelles, au contraire, il faudrait protéger ? Et pour ça, on vous présentera des familles de scénarios et des cartes qui sont issues du dispositif « ma carte de l'éolien en Manche », qui est un des dispositifs déployés depuis le 15 juin dernier pour vous faire participer au débat. Et si et seulement si on a le temps, parce qu'on a prévu un temps de deux heures, donc c'est relativement court, ça passe très vite — si on a le temps, on fera un troisième temps pour vous faire partager les recommandations à faire à l'État et à Réseau de Transport d'Électricité, donc les deux maîtres d'ouvrage.

Pour vous présenter un petit peu les règles du jeu de l'atelier — la liberté d'expression, le débat public est vraiment un moment qui permet à tous les points de vue d'être exprimés, quels qu'ils soient, qu'ils soient favorables ou non à l'éolien, au projet, etc. On va essayer de tenir cet atelier dans un cadre de bienveillance, d'écoute et d'accueil respectueux de la parole des autres participants. Aussi, une bienveillance qu'on va accorder aux intervenants, et à moi-même, si ça vous va, donc l'animatrice. On va essayer d'être assez court — moi, je vais essayer aussi de tenir cette règle du jeu, d'être assez concise et de respecter le temps de parole de chacun et de chacune. Certains d'entre vous ont déjà participé à un atelier en ligne, donc j'en profite pour leur dire que ce sera exactement le même type de format que les précédents ateliers en ligne qui ont eu lieu, et que la parole sera distribuée prioritairement à ceux et celles qui n'ont pas participé à un atelier, mais bien sûr, vous pourrez toutes et tous participer, vous exprimer tout au long de cet atelier. Un principe d'inclusion, aussi, on va essayer de privilégier les interventions des citoyens et citoyennes, puisque c'est à eux que le débat public s'adresse en priorité. Et enfin, un principe de transparence, c'est celui qui nous a invités à vous renommer, parce que quand on participe à un débat public, on se présente, on précise son nom et son prénom. Et j'en profite pour vous dire que cette réunion est enregistrée, et qu'elle figurera sur le site du débat, tout comme le compte-rendu. Donc, ce sont deux éléments qui seront publiés dans les archives, et le compte-rendu et les vidéos de l'atelier précédent, qui s'est tenu le 29 juillet, sont déjà en ligne sur le site du débat.

D'un point de vue technique, je pense qu'on a fait le tour, je vous passe rapidement, mais on se permettra et vous pouvez couper vos vidéos, vos micros, si vous ne nous entendez pas très bien, si le débit est insuffisant. Il y a Clémence qui est là aujourd'hui pour assurer la régie technique, et qui se permettra de couper éventuellement en cas de bruits parasites. Bien sûr, vous pouvez réactiver votre



micro à tout moment pour parler. Pendant les présentations et les interventions, on vous invite à privilégier la fonction « converser » pour poser vos questions et réagir. Nous les relayerons au fur et à mesure, on les prendra, on prendra le temps d'en discuter. Si jamais toutefois vous jugez que les réponses à vos questions étaient insuffisantes, le site participatif du débat est ouvert jusqu'au 19 août à minuit, et vous pouvez y poser toutes vos questions sur le projet, sur le débat, des réponses vous seront apportées. Pour lever la main, on aura, vous le verrez, des temps d'échanges, on vous invite à lever la main via Zoom. Donc, pour ça, vous pouvez cliquer sur alt et Y en même temps, et nous en tant qu'animateurs, on voit que vous levez la main. Donc, c'est pas mal pour pouvoir s'exprimer. Et si jamais vous rencontrez des difficultés techniques, vous ne nous entendez plus ou vous ne nous voyez plus, il y a Jean-Luc qui est là ce soir, son nom commence par « support », n'hésitez pas à le contacter via le chat et il vous répondra.

On va démarrer en faisant connaissance et en se familiarisant avec le débat public. Alors, qui êtes-vous ? En vous inscrivant à l'atelier de ce soir, vous avez complété gentiment quelques questions, donc là, je vois qu'on est 19 au total, donc je pense que tout le monde n'est peut-être pas arrivé, ou n'a pas pu participer, mais vous êtes 12 à avoir déclaré participer à l'atelier en tant que citoyens et citoyennes, et on vous en remercie. Il y a trois acteurs du domaine des ENR qui sont aussi présents, donc je les invite à bien préciser le nom de la structure derrière leur nom et prénom. Et puis, vous êtes sinon membres d'une association locale — c'est le cas de FNE, qui est parmi nous ce soir, donc France Nature Environnement. J'en profite aussi pour dire, pour ceux qui ne l'auraient pas entendu, qu'il y a avec nous ce soir Jean-Pierre BOMPART, qui est membre de la Commission Particulière du Débat Public sur un autre débat éolien qui s'est ouvert récemment, sur l'éolien flottant au sud de la Bretagne, et qui est là ce soir à titre d'observateur, donc qui suivra la discussion, mais qui ne participera pas aux échanges. En termes de provenances géographiques, vous venez du département de la Manche principalement, de Seine-Maritime, un petit peu de Bretagne, des Hauts-de-France, et de Paris et sa région. Et en termes d'équipe d'animation et d'intervenants — alors, bien sûr, tout le monde va intervenir ce soir, parce que vous êtes tous participants, mais pour vous présenter un petit peu l'équipe d'animation, il y a donc Gilles VRAIN et Jean TRARIEUX, qui sont membres de la Commission du débat, et qui lèvent la main ; côté maîtrise d'ouvrage, je l'ai déjà dit, mais on a Damien LEVALLOIS et Charlotte GAILLARD, pour l'État et Réseau de Transport d'Électricité. Et nous, en tant qu'équipe d'animation, donc moi-même, Sofia ALIOMET, je suis avec Clémence et Guillaume, et Jean-Luc, et nous avons été missionnés par la Commission du débat pour animer cet atelier.

Je vais passer la parole à Gilles VRAIN, qui va vous présenter un peu les principes et objectifs du débat.

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

Merci — c'était le temps que je me remette avec un petit micro. Oui, un mot peut-être, un mot rapide sur effectivement ce débat, débat public de six mois, démarré effectivement à la rentrée dernière, mais qui a, comme beaucoup d'activités, connu une interruption liée au Covid, et qui est donc redémarré depuis la mi-juin jusqu'à la mi-août. Comme tous les débats, il a une période — alors, celui-là est particulier, puisqu'il est sur six mois alors que les autres sont sur des durées plus courtes, compte tenu de l'importance de ce projet. Un débat qui porte effectivement — là, je commente très rapidement les six petites images qui sont ici, simplement pour rappeler que c'est un projet très important, puisque c'est un projet de 1 GW de puissance. C'est donc un projet qui vise à desservir environ 800 000 foyers, qui porte sur la construction d'éoliennes, de 83... alors, ça dépend de la puissance de chacune des éoliennes, mais disons aux alentours de 80 éoliennes qui sont d'une hauteur importante, puisque ce sont 250 mètres, et que ça occupe une surface en mer d'environ 150 km<sup>2</sup>, pour faire simple.

La zone qui nous est proposée pour déterminer cet espace, c'est une des particularités de ce débat par rapport aux précédents, c'est qu'on n'a pas de localisation, donc il s'agit de s'interroger sur où est-il le plus pertinent d'installer ce futur parc éolien. Et donc, ce qui est proposé par l'État, c'est une zone de 10 500 m<sup>2</sup>, effectivement, au large des côtes normandes. On y reviendra tout à l'heure peut-être un peu plus en détail avec Damien LEVALLOIS. C'est un projet qui devrait se mettre en place dans les dix prochaines années, pour faire simple. Son coût est estimé entre 1,5 et 3 milliards ; c'est-à-dire qu'en fonction des localisations qui sont retenues, des types de projets qu'on retiendra, on a de grandes variabilités. Plus il est loin, effectivement, des côtes et plus le coût de raccordement par exemple est important. Et c'est surtout un projet qui participe des objectifs de l'État de diversification de notre système énergétique. C'est là où il est attendu, et donc il est un des débats, ou un des débats publics lancés sur les côtes françaises pour déterminer des sites effectivement d'implantation d'éoliennes.

Donc, les questions qui nous sont posées au travers de ce débat, c'est effectivement l'opportunité d'un parc éolien dans la Manche, de regarder comment on peut concilier les différents usages — on sait que



la Manche est déjà un site maritime très utilisé pour la navigation, pour les activités économiques, pour les activités touristiques, etc. On a là un enjeu de conciliation important. Il y a à définir, ce sont aussi les questions qui nous sont posées, comment on peut intégrer ce projet au mieux, et comment on pourrait... quelles sont les règles du jeu qui pourraient être mises dans un appel d'offres, parce qu'il y a l'idée aussi de trouver demain un opérateur pour construire, gérer et démanteler ce futur parc. En sachant que tous les jeux sont ouverts, puisque tous les scénarios sont aujourd'hui recevables. En sachant que le débat, après sa conclusion, fera l'objet, il faut le rappeler, d'un compte-rendu que notre Commission aura à réaliser, et d'un bilan qui sera adressé par la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public, et l'État aura trois mois pour réagir à ce bilan et rendre des conclusions pour prolonger ensuite les phases successives qui permettront, ou non, en fonction de savoir s'il y aura un parc ou pas, de réaliser ce parc. S'il n'y a pas de parc, évidemment, ça s'arrêtera là, et s'il y avait un projet de parc qui se faisait jour, alors il y aurait toutes les concertations qui permettront demain de préciser, à partir d'une localisation, le projet.

Voilà pour le débat public. Je laisse la parole volontiers à Jean, peut-être, pour rappeler... puisque tout à l'heure, en démarrant, et un peu en off, on disait « mais on n'a pas été au courant, on n'est pas suffisamment averti ». Alors, on a fait, nous, énormément de choses. Alors évidemment, c'est difficile d'occuper complètement le terrain médiatique à 100 %. Un petit rappel, peut-être, Jean, des dispositifs que nous avons déployés, mis en place avant et après la période du Covid.

#### **M. Jean TRARIEUX, Commission particulière du débat public**

Oui, Gilles. Donc, comme tu l'as rappelé, on n'est pas sur un débat de quatre mois, mais on l'a porté à un débat à six mois, de par l'importance du projet, et aussi de par l'étendue du territoire à couvrir : toute la Normandie, et c'est grand, finalement. Donc, le débat dure six mois. Le débat, on a fait le choix de le phaser : il a été décomposé en trois phases pour permettre une montée en compétences des gens qui voulaient participer. On a commencé en novembre avec une phase de connaissances, parcours des connaissances, qui a été sur différents points du territoire, avec différents sujets ; on a traité les aspects techniques, on a traité la pêche, il y a eu le patrimoine aussi qui a été traité. Et ensuite, on a enchaîné — alors, après, il y a eu la pause du Covid — sur la cartographie, et ces débats sur sites et sur internet. Donc, en termes de rencontres, on a fait 28 rencontres en tout. Vous voyez, de Dieppe-Le Tréport, Fécamp, Saint-Vaast, Le Havre — voilà, on a couvert large. Il y a une caravane aussi du débat qui a parcouru cet été les plages, donc Port-en-Bessin, Saint-Vaast, pour communiquer et faire connaître les outils. Un site participatif, donc vous pouvez poser des questions-réponses, apporter des contributions. Des outils numériques — alors, participatifs, donc plus de 350 messages à ce jour publiés. Des dispositifs numériques que, je pense, vous avez tous utilisés, donc « ma carte éolien en Manche », une petite cartographie qui vous permet de positionner ou un parc, ou des zones à protéger, et en commentant, en expliquant le pourquoi. « Mon point de vue en neuf étapes », qui permet effectivement de donner sa construction et son avis. Et donc, des ateliers en ligne, dont le dernier se tient aujourd'hui.

Tous ces éléments, comme l'a rappelé Sofia, tous les sites sont ouverts jusqu'au 19 août à minuit. Et les entreprises, toutes les personnes morales, les associations, vous pouvez faire des cahiers d'acteurs, et ça, vous avez jusqu'à fin août, voire début septembre, pour les faire parvenir.

Voilà sur le débat.

#### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Très bien. Merci, Jean. Je vais passer la parole à Damien LEVALLOIS, qui représente ce soir l'État, pour nous parler un petit peu de la zone mise en débat. Et puis après, je vous proposerai d'attaquer le temps 1 de l'atelier. Damien ?

#### **M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Oui. Bonjour à tous. Donc, la zone du débat public. Donc, cette zone du débat public s'appuie sur une très grande zone, qui fait 10 500 km<sup>2</sup>, c'est la zone qui est plutôt en magenta violet, ce qu'on appelle zone 5, et zone 3. Pourquoi cette zone est très, très grande ? Parce qu'en fait, elle est issue de la planification des espaces maritimes. Ce sont deux — parmi les neuf zones de la planification de l'espace maritime, ce sont deux zones qui ont des vocations éoliennes, mais qui ont aussi d'autres vocations. Par exemple, la pêche, le trafic maritime, les granulats marins. Donc, ce sont des... voilà, en termes de droit administratif, on s'appuie sur ce document supérieur pour engager les discussions sur le parc éolien.

Au sein de cette grande zone de 10 000 km<sup>2</sup>, malgré tout, l'ensemble de l'espace n'est pas propice à de l'éolien. En tout cas, l'État estime que l'ensemble de cette surface ne peut pas être propice à l'éolien.



Et c'est pour ça que vous voyez des petites zones... enfin, elles sont quand même très, très grandes, puisqu'elles sont de l'ordre de, je crois, la plus petite est à peu près [inaudible] m<sup>2</sup>, petites zones orangées qui seraient des zones préférables pour l'État pour de l'éolien. Alors, pourquoi est-ce qu'elles sont préférables ? Parce qu'en fait, on a supprimé tout ce qui était contraintes réglementaires — par exemple, on a des chenaux d'accès aux ports, on a des zones de tirs militaires, on a le trafic maritime au nord ; on verra tout ça dans ces cartes différentes. Donc, ça permet de, déjà un peu, centrer les discussions, et en tout cas, c'est dans ce sens que l'État a fait le choix de proposer à la fois la zone du document supérieur [inaudible] espace maritime, et les zones plus adéquates pour placer des parcs éoliens.

Après, bien sûr, il appartient à la Commission du Débat Public de suivre ou ne pas suivre les demandes du maître d'ouvrage que je représente aujourd'hui. Il a été fait ce choix, finalement, en discutant avec la Commission du Débat Public, de ne pas aller plus loin dans le descriptif. On aurait pu proposer des petites zones de 150 à 300 km<sup>2</sup>, et puis faire réagir le public sur ces zones. Le choix a été fait d'ouvrir le débat au maximum, et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on peut voir, sur l'ensemble des documents fournis, des projections de ce que pourrait être par exemple un parc éolien, que ce soit au large, en termes de [inaudible] ou en proche côtier, puisqu'on a fait des simulations aussi de parcs éoliens en proche côtier, comme c'était fait d'ailleurs sur les parcs de Courseulles, Fécamp, Dieppe-Le Tréport, en 2011 jusqu'en 2015. Et aujourd'hui, la technologie nous permet d'aller plus loin, mais malgré tout, il ne nous revenait pas en tout cas, après discussion avec la Commission du Débat Public, de déjà positionner des parcs, donc on a offert toutes les possibilités, et on a essayé de donner au public la plus grande visibilité sur ces parcs.

Voilà, je pense que c'est...

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Bien. Merci, Damien. Alors, je vous propose du coup de passer au premier temps de cet atelier, qui est un temps pour recueillir un petit peu vos points de vue, dans leur diversité, autour de l'éolien en mer. Donc, est-ce qu'il faut un parc, plusieurs parcs, pas de parc ? C'est un temps de recueil de vos points de vue. On va vous inviter à vous positionner à travers quatre scénarios qui vous sont proposés par le dispositif « mon point de vue en neuf étapes ». Donc, c'est un dispositif en ligne, auquel peut-être certains ont déjà répondu, qui vous permet de naviguer à travers différents sujets du débat — l'impact environnemental, les usages de la mer, l'activité économique, etc. — de découvrir tous les arguments qui ont été entendus au cours du débat, parce que ce sont uniquement des arguments recueillis pendant le débat qui ont été mis sur l'outil, et de choisir à travers quatre scénarios. Et l'objectif, là, c'est de recueillir un peu votre perception, et de quel scénario vous vous sentez le plus proche.

Donc, je vais vous présenter les deux premiers scénarios rapidement. Donc, le scénario A, c'est : aucune éolienne supplémentaire. Donc, pas de parc supplémentaire en plus des trois parcs déjà en construction en Normandie. Ce scénario, il a des avantages et des inconvénients, comme tous les scénarios. Les avantages, c'est que les activités maritimes humaines, pêche, commerce, sécurité, et les milieux sont préservés. Les inconvénients, bien sûr, c'est qu'il faut trouver d'autres moyens de contribuer à la transition énergétique, de suivre ce qui est dit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, et c'est aussi une fragilisation de la filière industrielle dédiée à l'éolien en mer. Le scénario B, c'est qu'il ne faut pas forcément prévoir un seul grand parc produisant 1 GW, mais un ou plusieurs parcs à des endroits qui minimisent les impacts sur les activités humaines et la biodiversité. Les avantages de ce scénario, ce sont des impacts sur les activités humaines et sur les milieux qui sont plus localisés et moindres. Les inconvénients, c'est un effet de saupoudrage, avec un impact paysager et sur la sécurité plus diffus, et le coût de la construction, de raccordement et de l'électricité, qui est plus important. Le scénario C, c'est l'installation d'un parc de 1 GW à un endroit où les impacts sont les plus limités, en considérant que la Normandie aura quatre parcs, et que cela suffit, et qu'on ne prévoit pas, on ne planifie pas de parc supplémentaire. Les avantages, c'est que ce parc contribue à atteindre les objectifs que la France s'est fixés en matière d'énergies renouvelables dans la PPE. Les inconvénients, ce sont des impacts sur les activités humaines, l'environnement, et le paysage, qui sont possibles et qui devront être évités ou compensés. Et enfin, le scénario D, c'est : il faut installer un parc de 1 GW maintenant, et planifier dès aujourd'hui la réalisation d'autres projets éventuels de parcs au large de la Normandie. Donc, les avantages d'un tel scénario, c'est que ce parc et les suivants contribueront très fortement à atteindre les objectifs de la France en termes d'énergies renouvelables et de diversification du mix énergétique, et la création d'une filière économique forte des ENR. Et les inconvénients, ce sont des impacts sur les activités humaines, la biodiversité et le paysage qui sont plus forts.



Donc, encore une fois, le débat public n'est pas un sondage, pas un référendum. On va vous inviter, et je vais inviter Clémence à lancer une petite question, et à vous positionner pour nous dire avec quel scénario a priori, comme ça, à chaud, vous êtes le plus d'accord. Et puis, on prendra quelques réactions de votre part pour savoir pourquoi vous avez choisi tel ou tel scénario. Donc, je vous invite à voter — normalement, vous voyez une petite question. Voilà, je vois que certains d'entre vous le font, donc merci. On va prendre quelques minutes, le temps que tout le monde puisse... et puis bien sûr, j'oubliais, mais vous avez la possibilité ou d'avoir votre propre scénario, parce que ces quatre scénarios ne sont pas les seuls, donc vous pouvez tout à fait développer votre propre scénario — je vois que c'est fait. Et puis, de ne pas vous exprimer sur le sujet. On va attendre encore quelques réactions complémentaires.

On arrive à huit. Je pense qu'on arrive à huit, je ne suis pas sûre qu'on ait d'autres répondants, donc, Clémence, je te propose de partager les résultats. Alors, normalement, vous avez tous les résultats de la petite question qui arrivent à l'écran. Donc, vous voyez qu'il y a des discussions entre le scénario A — alors, le B et le C, il n'y a aucun répondant. Il y a un participant qui a son propre scénario, et un participant ou une participante qui ne souhaite pas s'exprimer. Je vous propose qu'on commence par le scénario A : est-ce que l'un d'entre vous qui a répondu A souhaite exprimer les raisons de son choix ? Je vous propose de lever la main, en cliquant sur alt+Y, si vous voulez. Ce n'est pas une obligation, bien sûr, mais c'est histoire d'avoir un premier temps d'échanges, et que vous nous expliquiez un les choix pour ce scénario. Vous pouvez aussi réagir par le chat si vous voulez. On a une intervention via smartphone, donc c'est Xperia... allez-y, on va peut-être vous proposer ensuite de vous renommer, mais allez-y, je vous donne la parole. Je crois que vous venez de nous rejoindre, donc vous pouvez activer votre micro, on vous écoute.

#### **M. Quentin HOERNER, Ambassade des Océans**

Bonjour. Merci de m'accueillir, désolé d'être arrivé en retard, j'avais quelques difficultés à paramétrer tout ça. Merci aussi pour ce débat et cet échange. Je me permettais d'intervenir, donc, sur la réponse qui a été donnée contre la planification et l'établissement d'un nouveau parc éolien, dans la mesure où aujourd'hui, il y a énormément de problématiques. Déjà, je vais me présenter : je m'appelle Quentin HOERNER, je suis président de l'association Ambassade des océans. Si vous avez la possibilité de me renommer, vous pouvez me renommer directement.

#### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

C'est ce qu'on va faire, merci.

#### **M. Quentin HOERNER, Ambassade des Océans**

Voilà. Et donc, par rapport à cela, votre atelier est particulièrement pertinent aujourd'hui, parce qu'il y a de plus en plus d'actions qui sont menées de par le manque de transparence sur les études scientifiques qui sont faites sur l'impact direct et indirect sur la faune marine, sur la flore, et sur l'activité économique à terme, qui va impacter les différentes populations de poissons, de prédateurs, à différentes échelles. Et par souci de prudence, principe de précaution, je pense que pour l'avenir des activités et des artisans de la pêche de la Normandie, il serait préférable d'attendre d'avoir une réelle expertise sur les impacts, notamment sonores, qui ne sont pas encore totalement maîtrisés aujourd'hui. Voilà. Je n'en dirai pas plus, je vais laisser la parole à d'autres personnes, mais je vous remercie de m'avoir donné la parole.

#### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci. Merci à vous pour ce commentaire. Je ne sais pas si Damien LEVALLOIS, pour l'État, souhaite réagir ? Ou sinon, on écoute une autre position.

#### **M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Non, on va écouter les autres. Moi, j'écoute, et puis je note le retour d'expérience sur les impacts environnementaux.

#### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Ça marche, merci. Alors, après, il y avait certains d'entre vous qui avaient choisi le — alors, je crois que le scénario B et le scénario C n'ont pas été choisis, donc est-ce que quelqu'un qui a choisi le scénario C veut bien s'exprimer pour expliquer les raisons de son choix ? Vous pouvez encore une fois lever la main, alt+Y, ou réagir dans le chat pour demander à prendre la parole. Donc, Patrick, on vous écoute.



### **M. Patrick DOMENGET, Citoyen**

Oui, alors c'est le scénario D. Je voulais réagir un petit peu, et notamment avant que le représentant de l'État se positionne plus, à l'intervention qu'on a eue. Moi, ce que je retiens plutôt, c'est que bien entendu, les océans, c'est encore très mystérieux, etc., l'ajout de certaines activités, et ici, les impacts sonores, on peut s'interroger, mais ce que je retiens, c'est que toutes ces réflexions, notamment à travers les débats publics, ont quand même fait pas mal, pas mal avancer la réflexion et la discussion, etc. Donc, je pense qu'on est devant quelque chose d'assez inconnu, la mer, et à travers ces projets, on a une connaissance générale qui progresse.

Dans ce cadre, par rapport à l'immensité de la zone soumise, et par rapport aussi aux retours que j'ai pu avoir de ma participation à l'atelier du Havre, j'ai choisi le scénario D, parce que je trouve qu'il y a de quoi envisager, à l'échelle à laquelle nous sommes dans ce débat public bien entendu, au moins deux parcs éoliens, sur les deux zones qu'on avait positionnées au Havre. Voilà.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Patrick. Je crois qu'il y a l'un ou l'une d'entre vous qui avait choisi son propre scénario. Donc, si vous souhaitez vous exprimer à ce sujet, pareil, n'hésitez pas à lever la main, alt+Y, je le rappelle à chaque fois.

### **M. Jérémie MORIZET, Citoyen**

C'est moi qui ai choisi cette option. En fait, moi, je suis favorable à plusieurs options, mais il faut en choisir une. Et donc, je souhaite aborder un sujet qui a été évoqué lors de la dernière réunion à Barfleur, c'est le sujet de l'hydrolien. Je trouve dommage que dans le Cotentin, qui a des armes, je dirais, massives pour développer l'hydrolien, on ne mette pas plutôt cette somme d'argent, la somme d'argent que représente l'implantation d'un si grand parc éolien, dans l'achèvement des projets hydroliens qui ont été commencés il y a plusieurs années, et qui se sont arrêtés brutalement, avec — peut-être que vous êtes au courant — la fermeture d'une usine avant même sa mise en fonctionnement.

Donc, je sais, Damien l'a dit lors de la dernière réunion, et puis je le sais aussi par mes connaissances, que les technologies ne sont pas totalement mûres, mais je dirais que tous les types d'hydroliennes ne sont pas totalement mûres, mais on a des hydroliennes qui fonctionnent, des hydroliennes qui sont installées, on a même des hydroliennes qui commencent à être très fiables — je pense au fabricant SABELLA en Bretagne, qui fait des hydroliennes très rustiques, mais très fonctionnelles. Et je pense qu'il ne faut pas prendre l'exemple de l'hydrolienne de la DCNS comme étant un exemple représentatif. Il y a des problèmes d'accrochage, on a du mal à accrocher des hydroliennes, en fait, dans le Raz Blanchard, mon frangin, qui est un hydrographe aussi a travaillé là-dessus, et voilà, c'est une des problématiques, mais je pense que si on mettait l'effort financier sur la résolution de ces problèmes, ce sont des problèmes qui seraient résolus assez rapidement.

Donc, une des idées que moi, je souhaiterais soumettre, c'est que l'État s'engage plus avant là-dedans, et achève ce projet, qui est quand même déjà bien avancé. Et j'ajouterai pour finir qu'on a en plus à Cherbourg qui manque cruellement d'activité, qui pourtant a de la place pour accueillir des usines et des sociétés de maintenance, on a poldérisé une partie du port, etc., et on peine à trouver des industries pour le remplir, ce port. C'est un peu dommage. Et donc, on pourrait être un peu chef de file sur l'hydrolien, avec cet atout du courant, et malgré tout, on est en train de se diriger vers de l'éolien. Cependant, je ne suis pas du tout opposé à l'éolien, et j'aimerais simplement que, comme dans la plupart des pays d'Europe, il soit repoussé hors de vue du littoral ; ça réglerait bien des problèmes pour la pêche, pour le visuel, et puis même pour l'optimisation du rendement de vent, puisque certains des sites proposés ne sont pas dans des zones optimales. Voilà.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Très bien. Merci, Jérémie. On a quelques réactions dans le chat. Donc, on a Quentin, qui est Président d'Ambassade des océans, qui dit qu'il partage l'intérêt pour l'hydrolien. Et puis, on a Patrick qui demande des précisions sur le bruit — enfin, l'impact sonore, j'imagine, de l'éolien, et le fonctionnement de l'hydrolien. Donc, Damien, peut-être qu'on vous laisse la parole pour réagir à ces différentes remarques, qu'elles soient à l'oral ou à l'écrit.

### **M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

En effet, aujourd'hui, donc l'État ne s'engage pas directement sur un projet hydrolien. Malgré tout, il est très présent auprès de la filière, et notamment dans le projet Tiger, qui est un projet Interreg, donc France-Angleterre, sur la Manche, qui cherche justement à mettre en déploiement en tout cas toute la



filrière hydrolienne sur l'espace Manche. Aujourd'hui, donc, les zones sont identifiées, dans la planification de l'espace maritime, les zones hydroliennes sont planifiées. Il restera bien sûr à mener encore des concertations, puisque... bon, ces travaux de concertation, je les ai menés en 2017. Donc, ça continuera, c'est la région qui a repris la main sur ce projet hydrolien, et s'est associée à un partenaire écossais, commercial écossais, donc c'est-à-dire la société Atlantis. Demain, la société de Cherbourg des CMN, Chantiers Mécaniques de Normandie, mettra certainement une hydrolienne assez rapidement dans le Raz Blanchard. Donc, ce sujet en tout cas de l'hydrolien, si SABELLA est très en avance, commence à avoir des machines qui sont assez fiables, aujourd'hui c'est plutôt inscrit dans le projet Interreg, et pas dans des projets individuels en Europe, si ce n'est bien sûr dans le [mot incompris] et plutôt parti sur un modèle économique qui vise à produire de l'électricité pour les îles, pour gérer plutôt l'apport électrique des insulaires. Donc, ce sont des projets qui arriveront, à terme, mais qui aujourd'hui ne sont pas dans les objectifs à très court terme de l'État, de deux à trois ans. Mais ce sont des objectifs qui arriveront certainement dans les cinq, six ans, qui arriveront dès que le projet Interreg sera terminé.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Damien. On a Thierry DEREUX, de FNE, qui a levé la main, donc je vais vous passer la parole, et ensuite, je passerai la parole à Gilles VRAIN de la Commission du Débat.

**M. Thierry DEREUX, FNE Hauts-de-France**

Oui, bonjour à tous. Donc, Thierry DEREUX, je suis à la fois Président de FNE Hauts-de-France, mais aussi membre de FNE au niveau administrateur. Ce que je dirai, c'est que FNE soutient le développement des éoliennes offshore, et porte un regard, puisqu'on en a fait une position un peu, une note de position globale sur l'éolien. Je voudrais revenir sur l'aspect hydrolien, je suis aussi... je suis sur plusieurs dossiers. J'ai le dossier de Dunkerque pour l'éolien, je suis le dossier de Bréhat sur l'implantation d'hydroliennes avec justement construction de Normandie. Donc, je peux faire un comparatif. Ce que je veux dire, c'est que l'hydrolien, la problématique soulevée par l'hydrolien, c'est qu'il en faut beaucoup, parce que les maximums de puissance, c'est 1 MW, 1 GW ou 1 MW, je dis une connerie, et par rapport à la puissance d'éoliennes, qui peuvent monter maintenant de l'ordre de 12, 12,5 de puissance.

Donc, nous, on réfléchit effectivement à implanter un premier parc d'éoliennes d'une puissance de 1 GW, profitant par la suite, parce qu'il faut phaser les choses, des branchements de RTE, parce que c'est extrêmement coûteux, et si ça peut être un parc qui se relie à l'implantation du câble RTE qui est déjà existant. Voilà, c'est une position globale, on est très soucieux effectivement des impacts environnementaux, de tout ce que ça peut représenter, la pêche, la concertation nécessaire avec les pêcheurs. Par exemple, je suis le dossier de Dieppe-Le Tréport, et vous connaissez, vous êtes Normands, mais je suis aussi, pourquoi FNE Hauts-de-France ? C'est qu'on est dans une zone intermédiaire entre la Normandie et les Hauts-de-France. On est très soucieux, je veux dire, des tensions qui existent au niveau des pêcheurs sur ce dossier.

Et j'avais souligné lors d'un dernier échange, des tensions qui... parce que j'étais aussi à une réunion... à un ILC, c'est-à-dire une information locale sur le dossier de Saint-Brieuc, et avait été aussi mise en lumière la problématique de l'inquiétude des pêcheurs par rapport au Brexit. Donc, tout ça, ça fait un ensemble complexe qui fait qu'il peut y avoir beaucoup de tensions, et ce n'est pas la peine d'en rajouter pour l'instant. Il faut que la situation se calme. Mais, voilà notre position globale sur le dossier Manche.

Mais c'est vrai qu'après, on n'est pas totalement expert sur les impacts environnementaux, il faudra développer au travers de travaux, de scénarii qui sont posés. J'avais déjà, dans la première réunion, posé les positionnements possibles.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Thierry.

**M. Thierry DEREUX, FNE Hauts-de-France**

À la fois FNE et FNE Hauts-de-France.



### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci. Alors, je vais passer la parole à Gilles VRAIN, pour la CPDP, qui l'avait demandée. On a un sujet — j'en profite pour dire qu'à propos de la pêche, on a une remarque d'Éloi dans le chat, qui dit qu'il n'y a pas d'études d'impacts sérieuses sur les conséquences de la pêche. Donc, Gilles VRAIN, Gilles, je te passe la parole. Ensuite, Jérémie, et puis éventuellement, je vous repasse la parole, Monsieur LEVALLOIS, si vous voulez. Gilles, on t'écoute.

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

Ce qu'on entend là, j'allais dire, puisqu'on est à la fin du débat, une nouvelle fois, c'est ce besoin de retours d'expériences sur les projets, qu'ils soient européens ou français, même si on a moins d'expérience, et le partage de tout ce qui est recherches. Recherches qui ont été faites dans les pays européens, et notamment sur tout ce qui est les impacts sur les milieux, quand on installe les éoliennes, mais aussi sur la pêche — on sent bien qu'on a là tout un champ d'investigations très important.

Donc, ce qu'on a fait, nous, vis-à-vis de cette importance de la recherche et des retours d'expérience, on a fait traduire les principales études européennes de façon à les rendre accessibles et à les mettre dans le débat. On parlait tout à l'heure des différentes phases du débat, et dans la première étape du débat, ce parcours des connaissances, on avait remarqué et on nous avait fait remarquer ce besoin-là. Je pense que ce besoin existe et existera au-delà du rendu de ce rapport en septembre, et que comme il y a beaucoup de débats — c'est aussi une passerelle que je fais vers les autres débats sur l'éolien dans les autres façades maritimes — je pense qu'on aura besoin un peu en permanence pour la qualité du débat public de diffuser, de traduire, de vulgariser l'ensemble de ces travaux, de façon à avoir des débats les plus constructifs possibles, et les plus posés possibles. Alors, évidemment, on aura de la querelle d'experts, on le sait bien, mais en même temps, je pense qu'on était très loin d'avoir connaissance de tous les travaux. Ça me paraît être un indispensable pour les mois à venir, et pour la qualité du débat public et de la décision publique qui est à prendre.

Donc, ce qui vient d'être dit là, que ce soit sur les nouvelles technologies, que ce soit sur la protection des milieux, sur la protection de la pêche ou sur les impacts, me confirme dans l'idée qu'on a besoin de ça. On a fait aussi un travail — et FNE l'avait fait remarquer la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours dans des ateliers précédents — on avait peut-être été trop vite, en mélangeant des formes de protection, puisqu'on a fait des cartes qui protégeaient des milieux, on a toutes les questions de patrimoines, on a peut-être trop aggloméré avec la protection des milieux et des paysages. Donc, ce qu'on a essayé de faire — alors, peut-être qu'on n'est pas complètement abouti, mais le débat va nous permettre, et les interventions qu'on entend là, dans la fin de ce débat, montrent qu'on a besoin de démêler et de bien préciser ce que sont ces impacts et ces conséquences de ce projet sur les paysages, ce rapport à la côte, au littoral, et à l'espace maritime. C'est évidemment un champ très, très important, que l'ensemble des citoyens et les associations nous aident à mieux préciser.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Gilles. Je crois qu'on avait une dernière réaction de Jérémie. Et on voit dans le chat que ça réagit aux études, en disant bien qu'on a besoin de documentation sur tous ces impacts. Donc, Jérémie, je vous laisse la parole.

### **M. Jérémie MORIZET, Citoyen**

Oui, c'était juste pour réagir brièvement sur l'intervention de Thierry DEREUX, qui parlait des puissances annoncées de l'éolien vers l'hydrolien. Il y a aussi d'autres paramètres qu'il faut, je pense, soulever quand on met ces deux technologies en parallèle, c'est la notion de rendement et... déjà, la notion de rendement, puisque — je ne suis pas expert en hydroliennes, moins que mon entourage, mais je crois savoir que le rendement de l'hydrolien est bien supérieur à celui de l'éolien, et qu'en général, les puissances affichées sur les grands projets éoliens sont rarement atteintes dans leur totalité. Donc, quand on parle de plusieurs... enfin, de 1 GW ou que sais-je, on a des rendements qui permettent rarement d'atteindre ce chiffre. D'ailleurs, il y a une petite vidéo de JANCOVICI qui est très intéressante là-dessus, où il a superposé les courbes de plusieurs pays européens, sur l'année 2019, si ma mémoire est bonne, et qui montre qu'en fait les rendements sont très faibles. Je crois savoir que pour l'hydrolien, ça n'est pas le cas — alors, peut-être que je dis une bêtise, et vous me corrigerez.

Et le deuxième argument, c'est qu'effectivement, peut-être que les unités sont moins puissantes, les unités d'hydroliennes sont moins puissantes ; par contre, l'énergie est beaucoup plus prédictible et beaucoup plus constante que pour les éoliennes. Donc, pour atteindre une puissance annoncée équivalente, peut-être qu'il faut plus, effectivement, d'hydroliennes, mais dans la réalité, si on met bout



à bout rendement, prédictibilité, etc., est-ce que l'hydrolien ne devient pas plus intéressant technologiquement ? Voilà.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Jérémie. Je vous propose éventuellement, Damien, de réagir si vous le souhaitez. Et puis après, je vous propose de passer au temps carto, si ça vous convient, pour qu'on avance un petit peu sur la question de la localisation.

**M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Oui, tout à fait. Alors, je vais revenir sur ces histoires d'hydrolien. Donc, les machines sont de l'ordre de 2 MW, maintenant, et c'est à peu près dans cette taille qu'elles vont rester, puisqu'après, on serait sur des hauteurs de tirants d'eau beaucoup trop grandes. Alors, 2 MW. Alors, c'est vrai que par contre, le rendement est beaucoup plus régulier, puisque les marées, le temps finalement où il n'y a pas de courant est très, très faible, et en plus elles sont prédictibles. Malgré tout, donc l'éolien en mer est lui aussi à un bon rendement, puisqu'on est au-dessus des 40 %. Et un parc — un seul, bien sûr, mais avec des caractéristiques assez particulières, est de l'ordre de 58 % dans le nord de l'Europe, je crois que c'est en Angleterre. Quand on est beaucoup plus [mot incompris], le taux de distributivité est beaucoup plus fort sur l'éolien marin que sur l'éolien terrestre, qui est de l'ordre plutôt de 25 %.

Donc l'hydrolien, comme je l'ai dit, ce n'est pas abandonné. Demain, la transition énergétique, ce n'est pas un seul système de production, c'est une somme de multiples petites productions. L'éolien en mer, ce sera de l'ordre d'à peu près 10 % de la production électrique française à terme — qui viendront s'ajouter à l'ensemble d'autres productions, que ce soit, peut-être plus tard, bien sûr, l'hydrolien, qui viendront s'ajouter à l'hydraulique qui existe déjà aujourd'hui, qui viendront s'ajouter à l'éolien terrestre, au photovoltaïque. Ce n'est plus des grosses masses de production à long terme, ce n'est plus notre grosse masse de production d'énergie liée à l'hydrocarbure, 68 % de notre consommation d'énergie, c'est l'hydrocarbure. Ce n'est plus ce genre de choses, c'est plutôt un mix beaucoup plus large. Et c'est aussi pour ça que pour atteindre ce mix beaucoup plus fiable aussi, puisque demain, on sera beaucoup plus orienté sur l'électrique que sur l'énergie fossile, et bien pour être aussi dans ce mix beaucoup plus fiable, il faut donner plus de parts finalement à toutes ces énergies, en baissant un peu surtout d'électricité d'origine nucléaire, ce qui nous permet finalement de stabiliser notre réseau en cas de soucis — comme on a pu avoir par exemple sur une série de réacteurs nucléaires en 2016, où il a été nécessaire d'arrêter 10 réacteurs en une seule fois, ou encore comme le montre la crise que l'on vient de passer, des échéances d'entretiens qui ne peuvent pas être effectués, ou qui nécessitent de réduire les disponibilités des industries nucléaires.

Donc, voilà, ce mix énergétique, ce ne sera plus de grands ensembles, mais plutôt des successions de petits ensembles. Et l'hydrolien aura sa place à long terme.

Je n'ai pas répondu sur les retours d'expérience. Les retours d'expérience, moi, je ne sais pas ce qu'on appelle retours d'expérience globaux, puisque maintenant, les pays nord Europe, on a quand même atteint un premier cycle, puisque les premiers parcs éoliens ont été démantelés au bout de 25 ans. Nos voisins les plus près, les Belges, viennent de publier leurs dix ans de retour d'expérience en termes de suivi scientifique. Et puis, ce qui est intéressant, en tout cas chez nos voisins Belges, c'étaient les plus proches, déjà, c'est que c'est l'homologue du Museum d'Histoire Naturelle Français qui suit ces éléments en Belgique. Donc, on peut dire que c'est assez neutre et assez critique. Je ne sais pas ce que — peut-être qu'un retour d'expérience, comment est-ce qu'on peut, finalement, s'engager, en attendant toujours le retour d'expérience et sans pouvoir le faire, finalement ?

Sur les études pêche, eh bien écoutez, les études pêche, pour l'instant, franchement, elles sont assez précises. On sait maintenant aller regarder chaque armement, puisqu'aujourd'hui, c'est l'État qui est maître d'ouvrage, il a accès à l'ensemble des données économiques de chaque armement de pêche. Et on peut aller voir, finalement, demain, s'il y a une zone qui se détermine pour pouvoir accueillir de l'éolien, qui serait impacté dans cette zone, et pouvoir aller travailler directement avec chaque armement, voire chaque navire, et voir comment est-ce que ce parc pourrait, finalement, s'insérer dans le paysage maritime, et notamment dans le paysage de la pêche. Donc, j'ai du mal à comprendre les discussions sur la pêche, je vous invite à aller voir le visualiseur cartographique, qui peut vous donner les temps de présence, la valeur économique de chaque zone de pêche. Mais on ne peut pas vous en donner plus, le reste sera classé confidentiel ; on est soumis à des règles, on a utilisé les règles de l'INSEE, un carreau représente à minimum la vue de cinq navires, pour être sûr finalement qu'il y ait un secret professionnel, enfin commercial, qui soit conservé. Demain, là, nous allons travailler notamment avec



la Direction des Pêches et l'Ifremer, encore sur ce projet, donc dans le trimestre qui vient, pour pouvoir aller encore être plus précis, via chaque armement.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Damien. On a une toute dernière intervention, je vous propose de la prendre, et puis après vraiment de passer au temps d'après. J'imagine qu'on reviendra sur tous ces sujets sur la question de la localisation. Donc, Quentin, on va vous passer la parole, si vous le voulez bien, et puis juste après j'enchaînerai sur le deuxième temps de l'atelier. On vous écoute. Votre micro est désactivé, Quentin, donc on ne vous entend pas. Quentin ? Allez-y, vous avez désactivé votre micro, mais vous l'avez réactivé, j'ai l'impression. Allez-y.

**M. Quentin HOERNER, Ambassade des Océans**

Est-ce que vous m'entendez ? Je vous remercie de me redonner la parole. J'ai bien pris note de tous les arguments et de toute la prudence qui a été, on va dire, présentée par les différents intervenants. Donc, moi, je soutiens l'hydrolien. Par rapport à la dernière intervention, je me devais de réagir, justement, par rapport à l'impact environnemental, d'un point de vue biodiversité. Je vous donne des éléments, sans détour, à savoir qu'aujourd'hui, la mer de la Manche est un des territoires les plus productifs d'un point de vue pisciculture, d'un point de vue revenus et productivité de la pêche. Nous avons également, dans la Manche, un intérêt particulier avec ce qu'on appelle une espèce sentinelle, qui est concentrée sur la population de dauphins, qui est la plus grande population de dauphins d'Europe. Aujourd'hui, notre prudence, à Ambassade des Océans, consiste à vous interpeller sur l'impact que l'étude, le forage, la construction, et ensuite, on va dire, l'exploitation de ces fermes éoliennes vont avoir sur ces populations de dauphins, qui vont réguler toutes les populations, étant donné que ce sont des prédateurs supérieurs, sur les autres échelons de la chaîne alimentaire marine. Aujourd'hui, un impact sonore sur une espèce comme les dauphins a des conséquences dramatiques ; on le voit en Colombie-Britannique, on le voit partout dans le monde où il y a des essais, où il y a des activités sonores qui sont amplifiées. Et quand bien même, aujourd'hui, encore une fois, et le dernier interlocuteur ou en tout cas le dernier intervenant a souligné, on va dire, son incompréhension par rapport à des impacts que peuvent avoir le développement, de la construction jusqu'à l'exploitation d'une activité éolienne en mer, tout simplement parce qu'aujourd'hui, il n'y a aucun projet qui a été développé aussi poissonneuse dans le monde.

Et dans ce sens-là, j'insiste sur le fait que l'implantation, quelle qu'elle soit, dans la mer de la Manche demande vigilance par rapport à l'impact négatif qu'il va y avoir sur les populations de cétacés, les populations de poissons vis-à-vis de l'apport énergétique que nous allons pouvoir en tirer d'un point de vue économique. La balance semble être en défaveur d'une implantation éolienne, par rapport au rendement toujours, donc le calcul coût, investissement, perte et profit, vis-à-vis d'autres technologies qui sont bien plus développables.

Ensuite, je terminerai sur l'autre point, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, la technologie éolienne qui est proposée est tout simplement une des technologies qui est déjà dépassée, de par de nouvelles innovations qui sont développées par des écoles d'ingénieurs, sur des formes d'éoliennes qui peuvent être bien plus rentables par rapport à l'investissement souhaité, et par rapport à la prise de vent, et donc le rendement énergétique qu'on pourrait en tirer. Par rapport à tout ça, j'invite tout le monde en tout cas à se pencher sur le sujet, et à prendre contact soit avec nous, soit avec d'autres associations qui travaillent déjà sur le sujet, pour réellement se positionner pour que la région Normandie puisse tirer le meilleur avantage d'une réorientation énergétique. Merci à vous.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci pour cette intervention. On a quelques réactions dans le chat sur la question de la pêche, qui font écho à votre intervention. Peut-être, Damien, une dernière intervention, et après, vraiment sans faute, on passe à la localisation. Mais on vous laisse répondre, et répondre aussi à la question d'Éloi éventuellement sur la phase de forage et de construction.

**M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Bien sûr. Donc, l'État s'engage en tout cas, c'est la manière dont l'État porte tous ces projets en mer, en tout cas cette planification de l'espace maritime, c'est conserver la communication des usages. Pour ce faire, bien sûr, ça demande, en tout cas pour l'éolien, des engagements financiers plus importants, puisqu'il faut que le parc s'adapte aux usages qui sont déjà présents sur zone. Donc, pendant la phase d'exploitation, je dirais que le sujet se confirme, puisque des essais ont été faits, notamment avec des pêcheurs Normands, sur un parc éolien fictif en mer, sur leur carte, mais montrent finalement que c'est



faisable de chaluter, en tout cas de draguer aussi, puisqu'il y a la coquille Saint-Jacques, dans ces parcs éoliens.

Par contre, il reste la phase construction. Bien sûr, cette phase construction, elle oblige finalement à fermer des zones maritimes pendant cette phase de construction. Donc, la phase de construction, elle peut aller jusqu'à deux ans si on cumule les différents moments des travaux ; même si ce n'est pas continu, malgré tout, on peut dire que la période de travaux est à peu près une période [inaudible]. Comme tout ce qu'il se passe à terre, cette phase de construction, elle nécessitera notamment des périodes, des parties de compensations, et les études justement sur les aspects économiques de la pêche pourront aider, et pourront finalement encadrer ces phases de compensations financières.

Alors, qu'est-ce qu'il se passe finalement en mer par rapport à la terre ? Il faut faire des parallèles de ce que c'est que la pêche, ou ce que c'est qu'une activité terrestre. Demain, un agriculteur se voit, enfin, je ne sais pas, une ligne électrique, passer dans son champ, pendant sa phase de construction, il ne va pas utiliser son champ, il sera indemnisé. Le pêcheur, lui, n'a pas de domaine à lui en tant que tel, il circule et il exploite l'ensemble du milieu maritime, là où bon lui semble, là où sont ses coins de pêche. Tout le milieu maritime n'a pas la même productivité. On voit bien qu'on a des endroits où la productivité est très, très faible, contrairement à d'autres où la production est très forte, même en termes de matière pesée, mais aussi en coût économique. Qu'est-ce qu'il se passe demain sur un magasin en centre-ville, ou un commerce en centre-ville lorsqu'il y a des travaux de voirie ? Ce commerce, il peut être impacté directement, et ne va pas avoir de capacité de report. Il ne va qu'être compensé financièrement de sa perte économique due à ces travaux de voirie juste devant. Un pêcheur, lui, demain pourra être compensé, donc recevoir sa compensation financière, et continuer à aller pêcher ailleurs. Donc, c'est quand même un système complètement différent, l'espace maritime. L'espace maritime n'appartient pas à quelqu'un en particulier, il appartient à tout le monde, et il appartient à nous tous, l'État qui en est propriétaire, quelque part. C'est bien la différence, finalement, qui va se passer, demain, lorsqu'une zone maritime de 150 km<sup>2</sup>, sur seulement les 10 000 qui sont mis au débat public, mais si on prenait la baie de Seine, qui est aussi le terrain de jeu d'autres pêcheurs locaux, il faudrait rajouter 8000-9000 km. Donc, sur un espace de près de 20 000 km, une zone de travaux de 150 km<sup>2</sup>, et bien on viendrait compenser malgré toute la perte de l'espace à ces pêcheurs qui l'exploitent, qui l'ont exploité pendant quelques années. Mais ça ne les empêcherait pas de continuer leur exploitation par ailleurs, peut-être dans un autre coin de pêche.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Damien. Alors, ça a été indiqué par Clémence à l'instant dans le chat, mais effectivement, si jamais vous avez d'autres questions sur le sujet pêche ou sur les sujets environnementaux, le site participatif encore une fois est ouvert jusqu'au 19 août, et la maîtrise d'ouvrage répondra à toutes vos questions, dans les 15 jours qui suivent la clôture du débat. Donc, je vous propose de passer à ce deuxième temps d'atelier, qui est lié vraiment... pour finir, juste, sur les points de vue, effectivement, là on a une discussion très riche sur l'hydrolien, l'éolien, les impacts environnementaux, la pêche, etc., juste pour vous dire que le dispositif « mon point de vue en neuf étapes », il est ouvert depuis le 15 juin dernier. À ce jour, 453 points de vue ont été partagés, et on a pour l'instant une majorité de scénarios A, mais talonnés de près par les scénarios D. Encore une fois, on n'est pas là dans un sondage, mais on vous invite à tester l'outil, si vous n'y avez pas encore répondu, parce qu'il y a différents aspects qui sont évoqués. L'impact environnemental en fait partie, la pêche également, les activités économiques également. Et donc, c'était juste pour montrer et pour illustrer la diversité de tous les points.

Alors, pour passer donc à ce fameux temps 2 sur les zones maritimes à privilégier pour implanter un ou plusieurs parcs éoliens, et les zones à protéger, ça a été dit en intro, mais la Commission va vous présenter des familles de scénarios qui sont issues d'un autre dispositif participatif qui a été lancé le 15 juin, qui s'appelle « ma carte de l'éolien en Manche », et qui permet à tous les citoyens de proposer leurs cartes et leurs scénarios pour l'éolien en mer. Et donc, la Commission a fait un travail de synthèse, et va vous présenter différentes familles de scénarios. Et pour chacune des familles, on va vous inviter à vous positionner, et à nous faire part de votre perception. Et puis, on aura un petit temps d'échange après chaque famille. Donc, je vais passer la parole à Gilles, qui va vous présenter les familles. Gilles, tu as la parole.



## M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public

Cette première carte, on va y revenir en détail. Simplement pour dire qu'on a ici — elle est issue de 204 propositions. Aujourd'hui, on doit en avoir 270 ou quelque chose comme ça, 273. Donc, l'idée, c'était de rendre compte de la diversité des points de vue. Je vais commenter les trois familles. Il y en a une qui est la famille bleue, qui tente de construire autour des trois parcs existants — ce sont les zones roses qui sont sur cette carte. Il y a une famille de propositions qui visent, en s'installant dans les périmètres proposés par l'État, de concilier l'ensemble des usages et de positionner l'éolien au milieu des autres usages. Et enfin, la famille jaune, qui s'intéresse plutôt à la distance à la côte, et à l'éloignement. Donc, elle est bien dans le périmètre du débat qu'on voyait tout à l'heure, mais elle est plutôt dans la zone, en tout cas pour la partie nord, dans la zone dite de sécurité maritime — on y reviendra.

Donc, voilà en gros les trois familles. Ce qu'on va vous demander, on va essayer d'en discuter, c'est une manière de prolonger le débat. Évidemment, là, il y a toutes les propositions, il n'y a pas de propositions de la Commission, il y a simplement la diversité des propositions de ceux qui ont bien voulu passer une demi-heure ou trois quarts d'heure à affiner leurs arguments. Je dois dire, mais là on ne vous le montre pas, que tous ceux qui ont fait une contribution de localisation ont fait aussi des contributions de protection d'espace, en lien avec leurs propositions, mais il y a un travail d'analyse très long qui devra être fait au terme de ce débat pour pouvoir analyser ces zones de protection. Aujourd'hui, cette carte n'est pas significative, donc on ne l'utilise pas, mais je vais essayer de dire ce que sont les zones de protection.

Un mot pour vous dire que si vous n'avez pas fait encore cet exercice de proposition, il est fait d'une quinzaine de cartes, qui — alors, ce sont des cartes, pour certaines, de géographie. Là, vous avez la carte de la profondeur de la mer, d'autres sont des... la suivante est sur les activités de pêche, on en parlait tout à l'heure, il y a eu un travail cartographique, ici on est dans la rentabilité des zones de pêche. On en a qui portent sur les protections, sur le paysage, sur l'environnement, sur la circulation des différentes espèces, les oiseaux, etc. Ça, c'est une carte du trafic maritime, c'est aussi une des utilisations. Donc, vous trouverez la diversité de ces cartes en ligne, ce qui vous permettra peut-être de faire une proposition, à la fois de localisation, mais aussi de zones de protection. Voilà un peu ce qu'est l'application aujourd'hui qu'on a mis en place.

Ce qu'on vous propose maintenant, c'est que je détaille en quelques mots ces différentes — enfin, une famille, puis ensuite on en discute ensemble. La première famille, elle rassemble, ici sur ces trois anneaux bleus, ces trois patatoïdes, des gens qui nous disent finalement « trois parcs ont été décidés, essayons au maximum de profiter... enfin, de profiter, de faire que ces parcs nous servent à avoir une espèce de planification, une programmation ». Donc, on a fait des choix, on prolongerait ces choix. Ça permet éventuellement de profiter des raccordements qui seront mis en place, ça rassemble les nuisances, et donc ça limite les contraintes d'usages. On s'aperçoit au fil du débat, et notamment à partir des différents débats qui ont eu lieu avec RTE, que cette proximité des parcs existants avec éventuellement un futur parc pose des questions qui sont ici proposées comme fondement, c'est-à-dire l'économie d'échelle et la programmation, qui ne marchent pas vraiment, puisque les raccordements qui sont proposés pour ces différentes zones ne pourraient pas supporter leur extension, d'une certaine manière et pour faire court. Donc, les économies d'échelle qui sont proposées ici seraient ou sont très limitées. Donc, ce sont des propositions qui ont eu lieu plus fortement au début, c'est-à-dire il y a un mois et demi, et qu'on retrouve un peu moins aujourd'hui, maintenant que le débat a été éclairé par un certain nombre de rencontres, de réunions et d'apports par RTE. Voilà ce qu'on pourrait dire, simplement, sur cette famille. S'il y a besoin de commentaires supplémentaires, je les fais volontiers. On peut peut-être passer...

## Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci, on va peut-être inviter les participants à se positionner. Donc, je vais demander à Clémence de lancer une petite question, et comme tout à l'heure, vous allez être invités à nous dire un peu quelle est votre perception de cette première famille de localisations. Est-ce que vous n'êtes pas du tout d'accord ? Plutôt pas d'accord ? Plutôt d'accord ? Ou est-ce que vous avez besoin peut-être de plus de précisions pour vous prononcer ? Alors, n'hésitez pas à cliquer, à voter. Et puis, on vous donnera la parole ensuite.

On a quatre clics jusqu'à présent. Je ne sais pas si tout le monde voit bien la petite question, n'hésitez pas à... On a une réaction de Patrick. Patrick, je vous propose qu'on fasse réagir d'abord les personnes qui ont réagi et voté, et puis on prend votre intervention ensuite, si vous le voulez bien. On est à six, tout à l'heure on était à huit, donc je ne sais pas si certains ne souhaitent pas participer à cette petite question. On a déjà des demandes d'interventions, donc on va les prendre. Clémence, si tu peux



partager les résultats ? Super. Donc, on voit qu'il y a deux personnes qui sont plutôt d'accord avec cette famille de scénarios, certains ont besoin de plus d'éléments pour se prononcer, et d'autres encore ne souhaitent pas se prononcer. Donc, j'ai bien vu vos mains levées, il y a plusieurs mains levées. Je vous propose d'abord qu'on puisse faire réagir les gens qui... est-ce que quelqu'un qui a répondu « plutôt d'accord » souhaiterait s'exprimer ? Comme tout à l'heure, pour expliquer pourquoi il a fait ce choix-là. Peut-être ? Je ne sais pas si quelqu'un peut s'exprimer. Sinon, ce n'est pas une obligation. Donc, si quelqu'un qui a répondu « plutôt d'accord ». Jérémie, peut-être ? Non, je ne sais pas...

**M. Jérémie MORIZET, Citoyen**

Oui, en fait je n'ai pas bien... je n'ai pas compris la question, en fait. C'est pour ça que je n'ai pas répondu. J'ai vu des réponses, et en fait dans l'intitulé de la question, je n'ai pas vu où on en était dans le...

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

En fait, on vous invite à vous positionner par rapport à la famille de scénarios qui vous a été présentée par Gilles. L'idée, c'est qu'on puisse échanger par rapport à cette famille, qui est de s'appuyer sur les parcs existants pour faciliter techniquement et financièrement, et maîtriser les impacts. Je vais vous remonter la slide, si vous voulez, et puis... voilà, vous étiez invités à vous positionner. Donc, ce qu'on va faire, c'est qu'on va prendre les demandes de personnes qui lèvent la main. Donc, il y a Patrick, il y a Éloi qui veut s'exprimer aussi sur le sujet. Donc, d'abord Patrick, ensuite Éloi, peut-être ? Patrick, on vous écoute.

**M. Patrick DOMENGET, Citoyen**

Oui, je me permets d'intervenir sur une interrogation, c'est une des deux hypothèses que j'avais mises dans la réunion du Havre, et c'est une interpellation très, très importante. Elle est double. La première partie, c'est : pourquoi absolument des parcs de 1 GW alors qu'au niveau technique, on est, sur le raccordement sur quand même des capacités de 500 MW plutôt ? C'est-à-dire que si on fait plus que ça, il faut deux câbles, ou des sous-stations, etc. Et la deuxième partie, vu l'état d'avancement des travaux des parcs, contrairement à celui de Saint-Nazaire — et quelqu'un de RTE est parmi nous, donc il y aura des éléments de réponse, à mon avis — est-ce que ce ne serait pas plus intéressant par exemple de doubler le câblage sur la même zone ? Sur le même tracé, pour éventuellement avoir une petite idée. Je dis ça parce que les travaux, à ma connaissance, n'ont pas encore commencé ici, ou sont au tout début, et donc d'ici le compte-rendu du débat et la réponse de l'État, etc., on aura peut-être des idées qui nous permettraient de résoudre ce problème de « oui, mais à côté des parcs existants, il n'y a pas d'économies d'échelle, etc. ». Si on anticipe, il peut y avoir une économie d'échelle, à mon avis.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

OK. Merci pour votre question. Je vous propose qu'on prenne la réaction d'Éloi, et puis d'André Berne, et puis ensuite, Damien, on vous laissera volontiers réagir. Donc, je crois qu'Éloi avait levé la main.

**M. Patrick DOMENGET, Citoyen**

Peut-être RTE.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Oui, oui, et RTE. Damien et Charlotte.

**M. Eloi ASSELINE, Citoyen**

Merci de me donner la parole. Je vais un petit peu dans le même sens que l'interlocuteur précédent, parce qu'en fait, la PPE indique clairement qu'à partir de 2024, des appels d'offres seront lancés sur des extensions de parcs éoliens en mer qui ont déjà été attribués, et que l'État, lors du lancement d'un nouveau projet, devrait systématiquement envisager la réalisation d'une extension et la mise en place d'un raccordement mutualisé. Donc, je pense que ça a tout à fait du sens, nonobstant les problématiques techniques soulevées par l'interlocuteur précédent, de miser sur cette hypothèse.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Éloi. André BERNE, de FNE, et puis après on passe la parole peut-être à l'État et à RTE pour qu'ils puissent vous répondre. Merci en tout cas, Éloi et Patrick. André ?



### **M. André BERNE, FNE Normandie**

Oui. Bonjour à tous. D'abord, excusez-moi du retard. Donc, FNE Normandie ne souhaite pas se prononcer de manière précise sur des territoires, parce que jusqu'à présent, nous estimons qu'il n'y a pas eu une démonstration extrêmement claire pour savoir quel était le territoire de moindre impact. Alors, si je prends la parole, c'est que je voulais juste intervenir parce qu'il y a une intervention qui a été faite tout à l'heure, je crois, par le Président de la CNDP, donc je m'en excuse, mais indiquant qu'en gros, le renforcement des parcs existants n'était pas forcément très intéressant sur le plan économique ou financier. Nous, notre propos, c'est de savoir si c'est intéressant sur le plan environnemental. Alors, ça peut paraître intéressant d'accroître des parcs existants. Ça peut paraître, sur le plan environnemental, intéressant pour des tas de raisons. Toutefois, la démonstration n'est pas faite à ce jour. Et moi, ce que je voulais dire, donc, je suis déjà intervenu dans ce genre de manifestations, je crois qu'il faut quand même qu'on poursuive, au-delà des simples cartes qu'on nous présente, des études pour vraiment apporter de la démonstration, si c'est possible. Peut-être que ce n'est pas possible, mais si un territoire est vraiment plus intéressant qu'un autre, ou moins intéressant qu'un autre sur le plan environnemental, au regard de tous les aspects — électromagnétiques, bruits, oiseaux, chauve-souris, etc. Voilà, merci.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci. On va passer la parole peut-être à Charlotte GAILLARD, pour RTE, et puis à Damien, s'il veut compléter. Monsieur DEREUX, je vous redonne la parole ensuite, mais on va peut-être répondre aux questions sur le raccordement avant de vous donner la parole. Allez-y, Charlotte.

### **Mme Charlotte GAILLARD, RTE**

Alors, du coup, s'agissant d'une extension d'un parc déjà attribué et autorisé, en fait, je vais finalement un peu répéter ce que disait monsieur VRAIN tout à l'heure : les raccordements, qui sont du coup déjà autorisés, sont dimensionnés pour évacuer une certaine puissance, et en fait, le nombre de câbles, que ce soit à terre et en mer, est calculé pour évacuer cette puissance-là, et n'est pas capable d'en transiter plus. Et c'est ce type de raccordement qui a été autorisé, donc ce n'est pas possible, en fait, d'évacuer plus de puissance avec ces câbles-là. Ils ne sont pas assez... ils ne peuvent pas accueillir plus d'électricité, en fait. Je ne sais pas si j'ai été claire pour répondre à cette question-là ?

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

La question complémentaire, c'est peut-être de se dire : est-ce que le long des câbles qui ont leur capacité pour prendre en compte l'énergie, on ne peut pas les mettre à proximité pour limiter les impacts environnementaux ? C'est plutôt ça, l'idée. Ce serait ça, l'idée.

### **Mme Charlotte GAILLARD, RTE**

Alors, en fait, il ne faut pas juste prendre en compte l'aspect maritime, il y a aussi l'aspect terrestre. Et le poste électrique sur lequel est raccordé un certain parc est capable d'absorber une certaine quantité d'électricité, mais pas forcément plus, en fait. Donc, il faudrait refaire de nouvelles études pour voir si c'est possible d'évacuer davantage de production éolienne.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

On a une réaction dans le chat, d'Éloi, qui dit que ça va à l'encontre de la philosophie de la PPE. Je ne sais pas si, Éloi, vous voulez préciser ce point-là ? Et Charlotte, y répondre.

### **M. Eloi ASSELINE, Citoyen**

Oui, je suis quand même assez surpris par l'argument de la capacité, sachant que la PPE précise très clairement qu'il faut envisager une mutualisation à partir de 2024, et que les prochains appels d'offres devront déterminer de façon préférentielle des zones déjà existantes. Donc en fait, on a quand même une contradiction.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Charlotte, votre micro est désactivé.

### **Mme Charlotte GAILLARD, RTE**

Je disais que pour les prochains parcs qui vont être décidés, mais pour l'instant, pour les premiers qui ont été décidés, autorisés, ce n'est pas envisagé.



**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

OK. Alors, on a une question, réaction, d'André. On vous laisse la parole, André, et puis après, je relai des questions qui ont été posées dans le chat. Allez-y, André. Votre micro est désactivé aussi, par défaut.

**M. André BERNE, FNE Normandie**

Oui, ce n'est pas moi qui l'ai désactivé, c'est vous.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Non, non, on se permet pour éviter — mais allez-y, on vous écoute.

**M. André BERNE, FNE Normandie**

Non, mais vous avez raison, parce qu'effectivement, on peut entendre des bruits parasites. Je voulais juste dire que j'étais d'accord avec l'intervenant précédent : je pense que l'argumentation nous donne RTE là est totalement irrecevable. On ne peut pas dire « c'est déjà autorisé, donc on ne peut plus rien faire ». Si on s'aperçoit que c'est la meilleure solution, eh bien tant pis si c'est déjà autorisé, on arrête tout et à ce moment-là, on prend les choses en considération et on demande une nouvelle autorisation. On ne peut pas dire « on a fait des études, c'est autorisé, on va y aller », alors que le sujet, c'est de savoir si on ne peut pas mettre un parc de 1 GW, voire pourquoi pas 2 GW, puisque RTE nous a dit l'autre jour qu'avec des parcs de 2 GW, on pouvait travailler en courant continu, ce qui est quand même beaucoup plus intéressant sur le plan environnemental. Voilà, donc je pense qu'il ne faut surtout pas sortir des arguments de type administratif, c'est irrecevable.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Alors, on a plusieurs réactions dans le chat sur la question du raccordement. On a Patrick qui nous dit que sur Fécamp, le poste du Havre n'est pas si loin de Senneville ; On a Damien SIMON — qui ne s'est pas exprimé jusqu'à présent, donc peut-être, Damien, si vous voulez vous exprimer, vous pouvez — qui dit « est-il possible d'utiliser les câbles existants pour les nouveaux projets en cas d'avarie sur l'un des deux câbles ? ». Et enfin, on a deux participants qui ont levé la main, donc Éloi et Thierry. Thierry, je vous donne la parole, parce que je vous l'avais dit, donc je vous laisse la parole, ensuite Éloi, et ensuite Charlotte et éventuellement Damien pour compléter.

**M. Thierry DEREUX, FNE Hauts-de-France**

C'était plutôt en réponse, sur la... au niveau de la préparation, puisque pour le 19 août, on va déposer une déposition, pour être clair. Et donc, on échange — c'est pour ça, j'avais mis « j'attends plus d'éléments », ce sont un peu toutes les questions qui sont posées aujourd'hui, pour permettre de mieux affiner notre déposition au niveau de FNE nationale, et aussi de FNE Hauts-de-France. Même si FNE Hauts-de-France ne sera pas concernée directement, parce que je vois, là, il y a un site qui est à l'arrière de Dieppe-Le Tréport, bon, c'est une petite patate, je considère que cet endroit sera, pour moi, ingérable. Il y a déjà de très, très fortes oppositions sur le projet déjà en cours. Donc, je reviens plutôt à la patate centrale. Donc, voilà, c'était pour plutôt répondre à cet aspect du pourquoi j'attendais un peu, j'attends des échanges avec mes amis les Dunkerquois, parce qu'ils cherchent de la cohérence entre les sites dans ce qu'on fait. Je rejoins les avis d'André BERNE sur la problématique de biodiversité.

Et peut-être un petit point pour RTE, c'est qu'on ne peut pas mélanger la puissance d'un projet et la capacité en kV d'un réseau électrique. Je crois qu'il faut être très clair là-dessus, parce que, moi, j'ai vu pour la Bretagne, on a renforcé des lignes au nord de la Bretagne, pour permettre justement, le jour où le projet de Saint-Brieuc sort, que le réseau puisse absorber cette puissance. Voilà.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

OK, merci. On a une intervention d'Éloi, et puis je donnerai la parole à Gilles pour la Commission, et Charlotte et Damien, je reviens vers vous. Et puis après, on passera peut-être à la deuxième famille de scénarios. Éloi, on vous écoute.

**M. Eloi ASSELINE, Citoyen**

Oui, très rapidement, parce que je l'ai exprimé sur le chat. Si RTE nous dit aujourd'hui que ce n'est pas une solution possible, je ne comprends pas pourquoi elle est mise en débat, là, tout de suite, et pourquoi on discute autour. Parce que si c'est une hypothèse, un scénario qui est d'ores et déjà évacué, ça ne sert à rien qu'on en discute.



### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Alors, je pense que c'est Gilles qui va vous répondre sur ce point. J'imagine, Gilles, que ta réponse était là-dessus — je te passe la parole. Ton micro est désactivé.

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

Pardon. Alors, il y a un maître d'ouvrage, et il y a une Commission du Débat Public. Ce que nous, on essaie de rendre compte... on rend compte d'un certain nombre de propositions qui nous paraissent quand même intéressantes. Ça ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de contraintes dessus. De la même manière, on va trouver dans d'autres familles des projets qui sont en dehors de la zone du débat. Alors, on va dire : « on ne les présente pas ». Non, c'est intéressant, parce que derrière, il y a des vrais sujets, et des vraies questions. Et il me semble que ce qu'on est en train d'évoquer là, c'est-à-dire est-ce qu'on peut trouver des formes de parcs qui soient un peu différentes, est-ce qu'on peut... y compris à l'avenir. On n'est pas obligé de raisonner uniquement maintenant. C'est un vrai sujet. Ici, on a des internautes qui nous protègent — puisqu'on parlait des zones de protection — on dit « autour du parc du Fécamp, c'est une zone hypersensible environnementalement », on le sait bien. Il y a eu beaucoup de débats autour de ce parc. Et donc, d'aller renforcer un parc au large là, beaucoup nous disent « c'est plutôt une zone à protéger, compte tenu de sa valeur environnementale ». Et pour le parc qui est, lui, plutôt du côté de Ouistreham-Bayeux, disons, au sud, c'est pareil, il est très près de la côte, donc les gens nous disent « non, il vaudrait mieux protéger tous ces espaces-là, si on veut protéger le patrimoine et la Normandie, il faut aller très au large ».

Donc, on a à la fois des zones de protection et des zones de projet qui, parfois, sont en conflit d'un citoyen à l'autre. Et donc, ce qui nous intéressait, nous, et c'est ce qu'on est en train de faire là, c'est de regarder si ces pistes de projets un peu plus petits, peut-être pas 1 GW complémentaire, un peu plus au large, pourraient être une voie à explorer. On est en train d'essayer, nous, d'instruire une décision publique et de regarder ce que sont des points de vue [inaudible], et tous se valent. On ne prend pas position définitivement maintenant. Nous, on instruit un débat public, donc on garde toutes les hypothèses, surtout quand elles sont, me semble-t-il, intéressantes, à la fois en termes de protection, en termes de planification. Donc, voilà pourquoi on les garde. On n'exclut rien pour le moment. Sinon, on ne ferait pas de débat public.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Gilles. On va peut-être repasser une dernière fois la parole à Charlotte, ou Damien, si vous souhaitez vous exprimer, avant d'enchaîner sur une autre famille, justement, issue du dispositif. Je ne sais pas si, Charlotte ou Damien, vous souhaitez réagir. Charlotte, votre micro est désactivé. Ou Damien ?

### **M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Je vais prendre, alors. Juste pour confirmer, la PPE prévoit bien qu'à partir de 2024, tous les projets seront donc pensés en tout cas en ayant la mutualisation. C'est-à-dire que ce sont bien les projets d'aujourd'hui qui sont réfléchis pour qu'en 2024, s'il y a de nouveaux projets, il y ait possibilité de mutualiser. C'est-à-dire qu'on ait pu, finalement, apporter tous les éléments de réflexion à l'industriel qui sera en charge de ce développement, parce que potentiellement, il aura connaissance d'un développement futur à proximité du parc, et ça peut tout changer en termes de coût de l'énergie. Donc, on est obligé d'amener dans le terme de contrat l'ensemble des dispositions qui vont permettre de répondre à cet appel d'offres. Et c'est pour ça qu'aller vers un raccordement mutualisé à partir de 2024, c'est aussi finalement engager une planification plus précise. Si aujourd'hui, on met les questions « un parc, deux parcs, plusieurs parcs », je ne sais plus quels sont les scénarios différents, c'est bien pour engager cette planification. Si demain, RTE doit réfléchir à un raccordement, c'est un raccordement peut-être d'un parc, mais c'est peut-être de plusieurs, et donc de pouvoir s'engager, comme disait monsieur BERNE tout à l'heure, peut-être dans un raccordement plus puissant, de type courant continu. Donc, c'est bien cette perspective à long terme, donc il n'y a pas d'encontre [inaudible] tout à l'heure avec la PPE, ce sont bien les projets dont on parle aujourd'hui qui doivent être pensés, peut-être à plusieurs, ou doivent être planifiés pour que le raccordement soit mis en œuvre de manière effective et de manière la plus rationnelle possible.

Sur les parcs existants — Courseulles, Fécamp, Dieppe-Le Tréport bien sûr — on est sur des parcs qui sont raccordés sur des postes de distribution locale. Donc, ils sont directement injectés dans la consommation locale. Donc, dire, comme le disait Charlotte, qu'il ne faut regarder que le maritime, ce n'est pas suffisant, parce que ce maritime est issu du poste terrestre et du cheminement du câble terrestre pour aller vers ce poste de distribution locale. Donc, il ne peut pas absorber, en tout cas, ce



poste de distribution locale, une grosse puissance telle qu'envisagée aujourd'hui. Alors, bien sûr, réutiliser le faisceau maritime, mais si on arrive à un endroit où finalement il faudra refaire un chemin de câble terrestre beaucoup plus long parce que ce n'est pas ici qu'on peut raccorder, techniquement parlant, le câble, eh bien c'est mal penser le projet. Donc, ce n'est pas quelque chose de simple. Ce ne sont pas que des décisions administratives, il y a bien tout cet aspect. C'est-à-dire que demain, et si en tout cas on réutiliserait un des faisceaux de câbles, en mettre deux nouveaux par exemple, deux complémentaires, il faudrait refaire toute la décision administrative, c'est certain, il faudrait refaire toute l'étude d'impact, pour voir si effectivement on n'est pas plus impactant que de le faire ailleurs, puisque dans une étude d'impact, on doit regarder plusieurs scénarios et prouver que finalement on serait sur l'impact le plus faible. Donc, il y a bien tout un schéma de réflexion qui doit être mené. Bien sûr, mettre un nouveau parc à côté d'un existant, comme par exemple celui de Fécamp, qui est plutôt en bordure côtière, donc plutôt avec des impacts sur les oiseaux, mettre un deuxième au même endroit ou à côté, ce sont peut-être des effets cumulés qu'il faudrait regarder. Et ce n'est pas que, finalement, un coût d'investissement moindre, c'est aussi un coût pour l'environnement. Donc, tous ces éléments doivent être abordés. En tout cas, la décision de la maîtrise d'ouvrage, au regard de ce qui sortira de ce débat public, devra bien argumenter tous ces sujets-là. Ce sont des sujets divers et variés, et qui des fois sont bien les uns contre les autres, finalement, en termes d'espaces ou en termes de [inaudible]

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Damien. Je vous propose du coup qu'on passe à une deuxième famille de scénarios, qui a été proposée par les internautes encore une fois. Donc, Gilles, je te passe la parole sur la famille verte.

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

Cette famille de localisations, celle de la conciliation finalement, est la plus représentée dans les contributions qui sont faites. Quelle que soit la localisation proposée, on est bien sur l'idée du moindre impact — sur la pêche, sur les paysages, sur la biodiversité, etc. Et on cherche à maintenir la navigation, à trouver des conditions favorables à l'installation de l'éolien, et en même temps à préserver toutes les activités qui existent. Alors, il faut distinguer dans ces deux patatoïdes vertes les contributions. Il y a celle qui est plutôt, je dirais, celle de gauche, la plus proche peut-être du Cotentin : on est là sur des propositions où les gens disent principalement « le vent est intéressant, c'est un moindre impact sur la pêche, et on est à un bon éloignement de la côte », environ, je ne sais plus, ça doit faire une trentaine de kilomètres. Je parle essentiellement des propositions qui sont en limite de zone proposée par l'État, je ne parle pas de ceux qui sont les plus proches de la côte. C'est ça, les arguments principaux. Là, on en a à peu près 70.

Sur la bulle qui est la plus à droite, on est là sur des arguments principaux sur la distance : « protégeons le patrimoine, protégeons la côte, protégeons les paysages, protégeons l'histoire et la nature profonde de la Normandie », et donc « mettons-nous à l'abri de la visibilité ou de la co-visibilité ». Donc, on s'éloigne des tours Vauban, de Barfleur, on est là sur un moindre impact sur la pêche, et on est à des profondeurs acceptables, de moins de 50 mètres. Donc, c'est ce qui fait les lots verts.

Voilà les deux îlots qui sont sur cette idée de la conciliation, mais avec des pondérations de critères un peu différentes. Voilà pour... c'est ce qu'indique le petit commentaire en vert, on a vraiment deux familles, en sachant que dans la période la plus récente, dans les contributions les plus récentes, on renforce la zone qui est la plus à droite. Je rappelle quand même, et c'est vrai pour tout le monde, que le site permet de soutenir des propositions. Donc, vous pouvez aussi, et tous ceux qui le veulent, non seulement faire une contribution, mais aussi aller soutenir ou argumenter des propositions sur le site mis en place depuis un mois et demi maintenant.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Gilles. Du coup, comme tout à l'heure, c'est-à-dire que je répète un petit peu la règle du jeu pour ceux qui le souhaitent, on va lancer une petite question pour recueillir un peu votre perception de ce scénario-là. Et puis, à l'issue de cette petite question, on prendra quelques interventions, si vous souhaitez approfondir, poser vos questions ou justifier le choix que vous avez fait. Donc, Clémence, je t'invite à lancer la deuxième petite question. Donc, par rapport à ce scénario-là, sur la conciliation possible entre tous les usages : est-ce que vous n'êtes plutôt pas d'accord, plutôt d'accord, tout à fait d'accord, ou vous ne souhaitez pas vous exprimer ? Alors, on a une perte en ligne, petit à petit. On avait six répondants tout à l'heure — ça y est, on en est à six. Sept, ça y est, on en a plus. Très bien.

On va peut-être arrêter la petite question, et partager les résultats. Alors, on a deux personnes qui sont tout à fait d'accord, deux personnes qui ne souhaitent pas se prononcer, une personne plutôt pas d'accord, une personne plutôt d'accord, et une personne qui a besoin de plus d'éléments. On va peut-



être faire intervenir d'abord tous ceux qui ont répondu plutôt d'accord ou tout à fait d'accord ; si vous voulez bien lever la main en cliquant sur alt+Y, ceux qui souhaitent s'exprimer. Je note qu'on a certains participants qui ne se sont pas encore exprimés, donc je ne sais pas si c'est un choix de leur part, mais en tout cas... Patrick, et André, je n'ai pas remarqué qui avait levé la main en premier, donc je vous laisse la parole, Patrick, et André ensuite. Et puis, Éloi, ensuite. On y va : Patrick, André et Éloi.

**M. Patrick DOMENGET, Citoyen**

Oui, en fait, comme j'ai dit tout à l'heure, ça ressemble aux deux zones qui émergeaient donc du travail qu'on avait fait dans l'atelier du Havre, c'est-à-dire ce que j'ai appelé « Fécamp large », donc la pointe de cette zone du littoral du pays de Caux, et puis de l'autre côté, donc, à plusieurs dizaines de kilomètres de Barfleur. À partir de là, on est dans des réflexions intéressantes. Je voudrais revenir sur un petit point, par rapport aux échanges précédents. Je m'interroge sur aligner la deuxième patate sur le parc de Fécamp ou l'éloigner comme ça, sur les oiseaux migrateurs bien entendu, ou d'autres, mais bon, je pense plutôt aux oiseaux, qui devraient contourner le premier parc, par hypothèse, et puis auraient une zone tranquille entre les deux, à l'échelle de la carte, et ensuite rencontreraient le deuxième parc. Voilà. Là, je pense qu'il y a une réflexion à avoir aussi. Et je m'arrête là.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Patrick. Donc, André, peut-être, et puis Éloi ensuite. Et puis, on laissera la maîtrise d'ouvrage réagir. André ?

**M. André BERNE, FNE Normandie**

Oui. Pour moi, je ne suis pas certain qu'on puisse [mot incompris] de scénarios de toutes les possibilités — enfin, je ne sais pas le terme que vous avez employé, mais je pense que les uns sont plus éloignés de la côte, donc ça peut plaire à beaucoup de gens, mais ce n'est pas pour autant qu'elles sont moins impactantes sur le plan environnemental, parce que ce n'est pas parce qu'on n'a pas de cartographie, qu'on est loin de la côte, qu'il n'y a pas de sujets environnementaux. Je pense en particulier à la circulation des grands mammifères marins, qui ne circulent pas très près des côtes. Je pense en particulier aux oiseaux, on vient d'en parler, les oiseaux, il y a beaucoup de migrations qui se font le long des côtes, mais il y a aussi des flux de migration extrêmement importants entre l'Angleterre et la France, et donc les oiseaux traversent la Manche, à vol d'oiseau si je puis dire, et des éoliennes à cet endroit pourraient être aussi impactantes.

Et puis enfin, en dernier lieu, j'ai participé au webinar, enfin à la session Zoom avec RTE sur les sujets de raccordement, j'avais cru comprendre que le raccordement des parcs par l'ouest posait éventuellement des difficultés de renforcement qui, du coup, pourrait avoir des effets négatifs sur la terre — parce que je rappelle que la position de FNE, c'est de regarder la totalité du système, et donc il faut aussi tenir compte des effets négatifs, potentiellement négatifs sur la terre. Voilà.

Donc, là aussi FNE Normandie ne se prononce pas sur ces parcs, et dit juste « ce n'est pas parce qu'ils sont plus loin des côtes qu'ils ne sont pas forcément moins pénalisants ».

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, André. Avant de passer la parole à la maîtrise d'ouvrage, on va peut-être reprendre l'intervention d'Éloi. Éloi, je vous en prie.

**M. Eloi ASSELINE, Citoyen**

Oui, merci. En fait, je trouve que c'est dommage, il y a plein de choses intéressantes qui ont été dites dans la présentation et ensuite par les deux interlocuteurs qui se sont exprimés, je trouve que c'est très difficile de se prononcer sur une réalité qui est en fait très diverse. Pour moi, c'est une multitude de scénarii différents, et ce n'est pas un seul scénario dit de conciliation. Parce qu'en fait, je n'ai pas l'impression qu'il y ait vraiment une grande conciliation des différents enjeux, et l'intervention de monsieur BERNE juste avant vient de le souligner. Ce n'est pas un scénario dit de conciliation, c'est une multitude de scénarii, et il faut trouver un autre adjectif, un autre qualificatif.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Éloi. Sur ce point, peut-être qu'on donnera la parole à la Commission pour préciser un peu les intentions. Est-ce que, Damien, Charlotte — il y a des questions sur les oiseaux migrateurs, qui veut prendre la parole pour s'exprimer à ce sujet ? Charlotte, on vous écoute.



### **Mme Charlotte GAILLARD, RTE**

Oui, je peux répondre. Du coup, pour le raccordement, effectivement, Gro de SAINT MARTIN a parlé de ça fin juillet pendant le webinaire, elle a expliqué que pour 1 GW raccordé dans le Cotentin au poste de Menuel, il n'y aurait aucune congestion sur le réseau et pas de renforcement nécessaire, mais qu'en revanche, un raccordement de 2 GW au large du Cotentin entraînerait des congestions significatives, et il serait nécessaire du coup de réaliser des renforcements sur le réseau. Et ce qu'elle préconisait, en fait, à ce sujet-là, c'était de planifier l'installation de ces 2 GW afin de pouvoir réaliser les renforcements terrestres à temps pour accueillir la production. Mais du coup, pour 1 GW, en fait, il n'y a aucun souci de renforcement réseau pour le Cotentin.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

OK, merci. Est-ce que Damien souhaite ajouter quelque chose ? Je passerai ensuite la parole à Gilles pour la Commission du Débat Public.

### **M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Je ne vais pas rajouter grand-chose. Je l'ai dit tout à l'heure, les effets cumulés sont à regarder avec précision, et notamment l'effet barrière, puisqu'on parle de ce sujet-là pour les oiseaux, et notamment en termes de migrations, c'est un élément à prendre en compte dans la décision. Est-ce que le parc doit être proche d'un autre, ou au contraire éloigné, en fonction des voies de transfert de ces oiseaux ? Ce sont des éléments qui nécessitent des études complémentaires surtout.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Très bien, merci. Gilles, je te laisse la parole, et puis tu pourras peut-être enchaîner sur la dernière famille, comme ça...

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

Oui, ça marche. Simplement, pour dire deux choses. La première, c'est qu'on a mis en place dès le début du débat public, avec le Cerema qui est le Bureau d'études du Ministère, tout un réseau — enfin, tout un jeu de cartographies très détaillées, y compris sur les migrations d'animaux marins, sur les milieux, sur les oiseaux, etc. Dans l'application grand public qu'on en a faite, on s'est servi de ce travail et on l'a résumé sur 12 cartes. Mais vous pouvez aller, vous qui êtes plus experts, je pense, à FNE, mais aussi à d'autres, à la source de l'information, parce qu'il y a tout un travail qui a été fait, qui permet là encore d'avoir un débat le plus clair possible et le plus serein possible. Donc, je renvoie à ce travail, qui est à mettre en toutes les mains, mais plus les mains initiées, parce que c'est vraiment un travail cartographique très, très fin, et très précis. Voilà, pour dire que ça existe.

Je suis assez d'accord avec ce que dit Éloi, c'est-à-dire qu'on a là quelque chose, c'est une réalité très multiple. Je dis simplement que les ressorts qui font ces propositions-là, ces deux grandes zones, qui sont très différentes, sont sur le même ressort. C'est-à-dire que c'est plutôt — allez voir les contributions, lisez-les en ligne, vous cliquez, vous aurez les explications que les citoyens ont mises. Et là, on a des arguments qui sont toujours « je cherche à concilier », « si je me mets là, c'est parce que je cherche à ne pas trop impacter la pêche », « parce que j'ai regardé les patrimoines », « parce que j'ai regardé la profondeur », « parce que j'ai regardé les vents ». Il y a quelque chose qui est de l'ordre de « dans la diversité de l'information, j'essaie d'être dans la conciliation ». Mais c'est vrai que la pondération des conciliations est très différente, et que la patate verte, qui est donc à droite, est celle qui dit... j'avais pris une contribution qui est — vous la retrouverez en ligne — c'est la 117, un citoyen qui nous dit : « mais moi, je me mets là, parce que je suis à 50 km des côtes, parce que j'ai vraiment cherché le moindre impact sur la pêche, et le fond marin n'est qu'à 50 m, donc on peut y installer des éoliennes ». Donc, on voit bien qu'on cherche à concilier, et à s'éloigner au maximum de la nuisance visuelle que représente un parc éolien. C'est ça que... alors, j'ai pris cet exemple-là, allez cliquer, on les a regroupés pour faciliter la lecture, mais c'est vrai que c'est une grande diversité de scénarios proposés là, on a des arguments très divers. Et en fonction de la pondération de chacun, le point d'arrivée, ou le point d'installation n'est pas le même. Je suis assez d'accord, c'est une multitude. Pour pouvoir en discuter, on a essayé de les regrouper, voilà. Mais c'est un peu artificiel d'une certaine manière, mais sauf que la logique de conciliation est toujours présente.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Gilles. Alors, je crois qu'il y avait une toute dernière question, remarque de Jérémie. On va essayer de... voilà, je voudrais être courte, c'est super. Je vous passe la parole tout de suite, et puis, Gilles, je te repasse la parole pour la dernière grande famille.



### **M. Jérémie MORIZET, Citoyen**

Faire ce travail que vous proposez, en ligne, de conjonctions de couches, ce travail de SIG, de système d'informations géographiques, c'est quelque chose qu'on fait très couramment dans le métier d'hydrographe et de sanographe, et c'est très bien d'avoir mis à disposition du public. Et je trouve que quand on fait justement ce travail de superposition de polygones favorables, de zones favorables, on en vient assez logiquement à positionner effectivement un parc éolien dans une de ces deux zones. Moi, je trouve que tant au point de vue des statistiques de vents, des routes maritimes, on a aussi le fait qu'on n'est pas encore dans la paléovallée, donc on est encore dans des gammes de profondeurs qui sont favorables, les zones de pêche, etc., conduisent assez logiquement à le placer soit dans le premier polygone, à l'ouest, dans la bordure nord, nord et légèrement est, soit comme le préconise l'ensemble des maires du Val de Serres, de sauter le canal de navigation et de le mettre à l'est, dans la deuxième patate. Celui-là étant peut-être plus éloigné de la côte, avec les problématiques de raccordement, que je ne connais pas. Mais, moi, pour moi, ça s'impose comme étant assez évident, hors évidemment l'aspect économique de raccordement.

Donc, voilà, donc si on fait bêtement et méchamment ce travail de superposition qu'on est invité à faire, je pense que ces deux zones, moi, me paraissent les plus logiques.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Jérémie, pour ce complément. Gilles, je te propose de passer à la dernière famille de scénarios, si ça te convient. Monsieur BERNE, j'ai vu votre main levée, je vous propose de réagir, on va passer à la troisième famille, et puis on réagira, parce que l'heure tourne, on va essayer de respecter les délais de 19 h 30. Donc, Gilles, je te passe la parole.

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

Oui, je dis simplement un mot, parce que ce qui me paraît le plus intéressant, ce sont ces espaces jaunes qui sont le plus au nord, je dirais. On a là toute une série de contributions qui se sont renforcées ces derniers temps, qui transgressent un peu la règle du débat public, puisqu'elle est hors des périmètres privilégiés par l'État, elle est donc dans une zone de sécurité maritime. On sait que la France est très exigeante et a des dispositifs de sécurité beaucoup plus importants qu'un certain nombre de pays européens. Mais l'idée, c'est de se dire « dans la conciliation des usages, mettons-nous le plus loin possible », finalement, « de la côte, quitte à ce que ça coûte un peu plus cher, mais évitons la nuisance et la pollution visuelle de ces parcs ». Et en même temps, il y a un certain nombre de ces espaces qui sont peu pêchés, peu fréquentés par la pêche. Donc, si on veut que l'espace de pêche et l'économie de la pêche soient préservés, et que le patrimoine et la culture paysagère, patrimoniale, environnementale de la Normandie soient posés [mot incertains, c'est là qu'il faut se positionner. Ce qui veut dire qu'il faut organiser un débat avec la sécurité maritime, pour voir où on peut se mettre. Voilà, c'est ça.

Je passe sur ceux qui sont très proches de la côte, qui sont finalement des propositions en disant... qui sont négatives, en disant « puisque vous voulez nous saborder la Normandie, mettez-vous »... « que ça nous coûte le moins cher possible ». C'est un peu « de grâce, Monsieur le Bourreau ». Voilà. Mais, bon, ce ne sont pas des propositions au sens classique du terme. Ce sont des non-propositions, mais qui reviennent peut-être plutôt à s'éloigner au maximum. Voilà, présentation rapide.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Gilles. Super, merci. Clémence va envoyer, toujours pareil, toujours la même petite question pour vous inviter à réagir. Donc, par rapport à ce scénario, trouver la bonne distance, choisir les priorités, est-ce que vous êtes plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord, etc. ? On va vous laisser quelques instants pour cliquer. Et j'ajoute qu'on prendra des interventions, bien sûr, à l'issue de ce petit vote. Il y a quelques participants qu'on n'a pas du tout encore entendus. Ce n'est pas une obligation de s'exprimer. On a eu peu de paroles de femmes, donc n'hésitez pas — j'y suis personnellement très attachée, donc n'hésitez pas si vous voulez vous exprimer. On a six personnes qui ont voté. Clémence, je pense que tu peux partager les résultats avec nous.

Donc, là, on a quasiment toute la palette qui est exprimée. On a des gens qui ne sont pas du tout d'accord, plutôt pas d'accord, donc on va peut-être commencer d'ailleurs par ceux-là ; et quelques-uns plutôt d'accord, tout à fait d'accord, et puis une personne qui ne souhaite pas se prononcer. Qui veut prendre la parole pour justifier de... enfin, quelqu'un qui a cliqué sur « pas du tout d'accord », ou « plutôt pas d'accord » avec cette famille de scénarios, est-ce que l'un d'entre vous, ou l'une d'entre vous



souhaiterait s'exprimer à ce sujet ? Alors, j'ai Quentin et André. Donc, on va prendre d'abord Quentin, et puis ensuite André. Allez-y, Quentin.

#### **M. Quentin HOERNER, Ambassade des Océans**

Très bien, merci. Pas du tout d'accord, clairement, par rapport à la situation et par rapport à ce projet-là, qu'il soit une évolution rationalisée ou pas, encore une fois, une zone maritime, c'est un espace qui est interconnecté, qui ne peut pas être segmenté ou cadastré, si vous me le permettez. Tout simplement parce qu'on ne maîtrise pas aujourd'hui, dans quelque zone dans le monde, y compris dans la Manche, les zones de migrations des populations de poissons, de mammifères, en général — ça peut être des phoques, ça peut être des rorquals, ça peut être des dauphins, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, comme les populations de poissons. Aussi, l'argument qui pose à dire que l'impact visuel est à privilégier plutôt que l'impact environnemental, pour moi, est une preuve de non-sagesse vis-à-vis d'un enjeu environnemental, encore une fois, qui est majeur pour la Normandie. La Normandie, je le rappelle, est la deuxième région de pêche maritime en termes de nombre d'emplois en France, sur différents segments. Et aujourd'hui, se cantonner à des zones qui vont respecter, on va dire, le confort des côtiers, des résidents côtiers, de nuancer, on va dire, l'impact environnemental et trouver un compromis est sur le long terme quelque chose qui ne tient pas. Parce qu'un programme de parc éolien, d'investissements à partir du premier jour, tient sur 30 ans. Or, l'impact réel, économique, se fera dès le premier jour des forages pour les populations de pêcheurs, pour les populations de résidents, qui vont consommer cette pêche ; et d'un point de vue longévité des populations de poissons qui sont exploitées par la pêche maritime, ça ne peut pas être un argument recevable.

Ensuite, encore une fois, sur le fait d'éloigner les choses quel que soit le coût pour minimiser le coût, essayer de trouver un compromis entre le coût, on va dire, opérationnel, le plus immédiat, c'est-à-dire à court terme, vis-à-vis du coût sur le long terme, encore une fois de l'intérêt commun, collectif, dans la Normandie, là encore, je pense que cet argument-là, économique strict, n'est pas recevable. Je terminerai sur ce point-là. Merci.

#### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci. On avait une demande d'intervention d'André. Et puis après, on complètera avec les gens qui sont d'accord, s'ils veulent bien s'exprimer. André ?

#### **M. André BERNE, FNE Normandie**

Oui, merci de me repasser la parole. Je voulais dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit par Quentin. Et si j'ai souhaité réagir à la fin de la deuxième série, c'est parce que, par contre, je n'étais pas du tout d'accord avec ce qui avait été dit — alors, je m'excuse, je ne me souviens plus du prénom du précédent intervenant. Mais en fait, grosso modo, le discours qui consiste à dire « on va mettre les éoliennes là où il n'y a rien dans les cartes », c'est-à-dire qu'on va prendre toutes les contraintes, de tout le monde — le paysage, les poissons, les mammifères, les oiseaux, les bateaux, que sais-je — et puis il y a des zones sur lesquelles il n'y a aucune contrainte pour personne, et on met les éoliennes là. Ça, je pense que c'est un très mauvais raisonnement, parce que ça veut dire qu'on ne hiérarchise pas les choses. Or, de notre point de vue, du point de vue de la FNE, il y a une hiérarchie. Je pense que le sujet du climat, et le sujet de la biodiversité sont des sujets qui sont largement plus importants, y compris pour les Hommes, et notamment pour les Hommes, pour l'avenir, que par exemple le sujet de savoir si je vais ou si je ne vais pas voir de ma maison des pales d'éoliennes.

En gros, pour nous, il y a deux sujets fondamentaux. Il y a le sujet de la biodiversité, j'en ai déjà beaucoup parlé, je n'y reviens pas. Il y a le sujet du climat. Les éoliennes sont des éléments qui sont bénéfiques pour le climat, puisque les éoliennes ne produisent pas de gaz à effet de serre. Donc, un discours qui consisterait à dire par exemple « on va mettre les éoliennes très loin, mais comme ça va coûter très cher en câbles, on va être obligé de mettre peut-être des parcs un peu moins nombreux », ça ne tient pas. Il vaut mieux peut-être, si on a un coût financier, rapprocher les éoliennes de la terre. Parce que le rapprochement des éoliennes de la terre a des inconvénients moindres que ne pas avoir d'éoliennes. D'ailleurs, je dirai un mot tout à l'heure sur le sujet.

Voilà, donc nous, nous sommes partisans de la hiérarchisation des contraintes, de la hiérarchisation des avantages. Et pour nous, les deux contraintes donc majeures, les deux sujets majeurs sont d'une part la biodiversité — et on met les poissons dedans, parce que les poissons et les pêcheurs font partie de la biodiversité, si je puis dire — et le climat, bien sûr, il faut qu'on développe impérativement des énergies qui ne produisent pas de gaz à effet de serre, et qui soient renouvelables. Donc, en l'occurrence, des éoliennes.



**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci. Alors, on a Patrick qui a réagi dans le chat, qui partage une position plutôt pas d'accord avec ces scénarios, parce qu'ils sont hors zonage proposé par l'État, trop proches des rails, ou dans une zone exclue, devant le Calvados. Par contre, on a Éloi et Véronique qui ne sont plutôt pas d'accord avec ce que vous dites, Monsieur BERNE, qui pensent que la hiérarchie est subjective et qui mentionnent notamment les acteurs du tourisme. Donc, Éloi a levé la main, donc je vais la lui passer, et ensuite je passerai la parole à Quentin.

**M. Eloi ASSELINE, Citoyen**

Je comprends tout à fait le discours de monsieur BERNE, je comprends qu'il prêche pour sa paroisse, c'est son rôle de représentant d'une organisation, si je puis me permettre, tel qu'il le fait aujourd'hui, mais la hiérarchisation, je trouve que c'est ouvrir un débat qui peut être mauvais, parce que la hiérarchisation, c'est forcément subjectif et ça amène derrière énormément de divergences. Moi, je ne suis pas d'accord pour qu'on dise que le tourisme, l'impact visuel, donc qui a des conséquences sur le tourisme, n'est pas aussi important que d'autres critères. Je pense qu'on est... le débat public, son objectif, c'est de trouver un terrain d'entente commun, et effectivement la conciliation. Et je pense que la hiérarchisation est contraire à l'esprit du débat public et à l'esprit de la conciliation, et à l'esprit de la démocratie. Je pense que ce n'est pas possible, on ne peut pas raisonner en groupes d'intérêts, parce que sinon, c'est la guerre entre tous.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Éloi, pour cette intervention. On a Quentin qui souhaiterait intervenir. Je vous laisse la parole aussi, Quentin.

**M. Quentin HOERNER, Ambassade des Océans**

Oui, alors je vais réagir à deux propos. Parce que je pense qu'il y a des nuances à apporter, que ce soit par rapport à ce que [inaudible]

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Ça lag beaucoup, Quentin. On vous entend...

**M. Quentin HOERNER, Ambassade des Océans**

... et monsieur BERNE. Aujourd'hui, on prend en considération [inaudible]. Je suis désolé, le réseau saccade. Ce n'est pas de mon fait. En tous les cas, pour répondre à monsieur BERNE, j'aimerais apporter une nuance par rapport à son propos. Aujourd'hui, toute activité humaine a un impact sur l'environnement, quel qu'il soit. Dire, prononcer le fait que les éoliennes n'ont pas d'impact par rapport au réchauffement climatique, je pense que c'est une vision à court terme, dans le sens où l'exploitation des terres rares aujourd'hui, qui est indispensable au développement de l'activité éolienne, a un impact beaucoup plus significatif que n'importe quelle autre activité, aujourd'hui, d'exploitation de production d'énergies dans le monde. Clairement. Par rapport à ça, c'est... voilà, je pense que c'est un petit peu s'avancer trop tôt, on va dire, sur les avantages des énergies éoliennes. Je l'ai indiqué tout à l'heure : une éolienne a une durée de vie d'à peu près 30 ans. Aujourd'hui, les éoliennes ne sont pas recyclables telles qu'elles sont. C'est-à-dire qu'une éolienne qui n'est plus opérationnelle — que ce soient les pales, que ce soit le moteur, etc. — qu'est-ce qu'il en est fait ? Aujourd'hui, peu de personnes le savent, mais les matières composites qui constituent les éoliennes ne sont tout simplement pas recyclables, elles sont soit explosées, soit enterrées. Donc, ça, c'est à prendre en considération. Peu de personnes en parlent. Je me permets d'avancer ces éléments-là pour avoir échangé avec beaucoup d'acteurs.

Et ensuite, concernant la hiérarchisation, par rapport à Éloi, je me permettrai d'appeler justement à un recul, justement, sur la hiérarchisation des bénéfices d'un point de vue collectif. Il est évident que la FNE Normandie hiérarchise les priorités par rapport justement au rendement, et par rapport au bénéfice pour les Hommes sur le long terme, vis-à-vis d'un apport sur le court terme, comme je viens d'à peu près le sous-entendre. Et là, je pense que ça ne doit pas être condamné, d'avoir une hiérarchisation justement pour le bénéfice sur le long terme. Pas par rapport à notre génération, mais par rapport justement aux autres générations qui vont devoir, d'une certaine manière, soit pérenniser nos actions que nous sommes en train de réfléchir et d'entreprendre, soit de les corriger, et de les rectifier, de la même manière que dans certains pays, ils sont en train de rectifier des politiques de pêche, des politiques de développement énergétique — au Danemark, en Belgique. Et ça, c'est à nous de nous inspirer de ce qui se fait à l'étranger, justement, pour faire preuve de « quelles sont les priorités aujourd'hui ? ». Sachant que la politique éolienne — ça, ce sera mon dernier point — ne rendra pas une



autonomie énergétique à la France, ne sera pas un substitut énergétique par rapport au nucléaire sur le long terme. Et donc, par rapport aux sacrifices que nous allons consentir par rapport à l'environnement, il est important de déterminer justement les priorités que nous consentons à sacrifier vis-à-vis de l'apport que nous allons pouvoir en tirer. Je vous remercie.

**Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Quentin. Alors, on a pas mal de réactions dans le chat, sur le bilan carbone, la faible recyclabilité, les tonnes de béton à injecter, nous dit Véronique. Je vais passer la parole peut-être à la maîtrise d'ouvrage, à Damien, si vous souhaitez intervenir, et puis à Gilles. Et puis, alors, on avait un dernier temps, je pense qu'on n'aura pas le temps, parce qu'on arrive à 19 h 30, donc on va essayer de conclure. On vous enverra peut-être des éléments par mail, pour que vous puissiez participer sur la question des recommandations, mais pour terminer sur cette famille de scénarios, je vais peut-être laisser dire un mot à monsieur LEVALLOIS.

**M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Je lis un peu les éléments. Donc, le béton, il n'y en a pas en tant que tel, puisque ce sont des forages [inaudible] généralement. Les seuls embases béton qui pourraient exister, ce sera comme Fécamp, c'est quand on met sur... des éléments qui sont posés sur un fond, et pas enfoncer dans le fond. Et donc, là, elles sont entièrement... il faut entièrement les enlever. Sur la déconstruction, et donc le recyclage, 90 % d'une éolienne est recyclable : c'est un mât en acier, c'est du [mot incompris] pour la turbine. Ce sont des terres rares pour les éoliennes en mer, pour des histoires de réduction de maintenance, et surtout de fiabilité, on supprime les engrenages pour passer avec des éléments permanents. Malgré tout, ça ne reste que 2 % de la production de terres rares pour les éoliennes marines. Les autres, eh bien écoutez, ce sont nos ordinateurs, nos téléphones et tout ce qui s'ensuit, et toutes les filières de retraitement de nos appareils, elles existent parce que justement, il y a le matériel à disposition. Demain, dans 30 ans, lorsque les premières éoliennes seront... ou dans 20 ans, puisqu'elles existent depuis une dizaine d'années, ces éoliennes avec terres rares, donc en mer du Nord, quand elles arriveront sur le marché de la déconstruction, la filière ne va pas laisser passer les kilos de terres rares qui sont présents. Et puis, restent les pales. Les pales qui, aujourd'hui, on a un souci sur la déconstruction des pales, parce que ce sont les mêmes produits que tout ce qui est matières plastiques. Ce sont nos navires en plastique, de plaisance, les navires de pêche également, puisque... ou voire quelques petits navires à passagers. Donc, c'est toute cette filière qui nécessite de l'apport, et qui aujourd'hui n'était pas assez encadrée, en tout cas au niveau des navires de plaisance, par exemple, pour créer une vraie filière de déconstruction à terre. Donc, demain, lorsque l'apport de matières premières sera là, il y aura la filière aussi de déconstruction. Mais disons que si aujourd'hui on n'en tenait pas compte, on a 90 % des matériaux déjà qui sont recyclables.

Sur les aspects de mise en avant, l'environnement, le paysage, ou autre, je rappellerai juste les contraintes finales de tout projet : c'est une étude d'impact, c'est éviter-réduire-compenser. Alors, l'évitement, il est déjà présent dans le projet actuel, puisque les zones sur lesquelles vous débattiez, notamment les zones issues de la planification, ce sont les grandes zones — zone 5, zone 3 en magenta, je vous le disais au tout début de la présentation, enfin qui n'apparaissent plus là, sur la carte, puisqu'elles sont beaucoup plus larges que les zones préférentielles de l'État — ce sont des zones qui ont une homogénéité environnementale. La grande zone 5, j'ai le souvenir de l'homogénéité environnementale au titre des dauphins, des mammifères marins. La zone 3, qui est plutôt côtière, c'est au titre des oiseaux. Mais ce n'est pas que ça, mais il faut aller lire toute la planification maritime pour aller chercher les éléments. Mais ce sont bien avant tout les éléments de l'environnement que tout porteur de projet se doit de défendre. Et après vient le socio-économique, donc l'aspect touristique, par exemple, ou pêche. Mais c'est vrai qu'un dossier doit porter une étude d'impact, et une étude d'impact avant tout environnemental, même si aujourd'hui, après cette étude d'impact environnemental, il y a une étude socio-économique, et on utilise les mêmes registres, éviter-réduire-compenser, eh bien, ça vient bien dans ces schémas-là. Mais pour ne pas défendre, je pense que l'autorité environnementale massacrerait un dossier qui défendrait de l'aspect économique avant l'aspect environnemental. C'est une continuité d'actions et de réflexions qui doivent être menées.

Maintenant, rassurez-vous un petit peu, c'est que plus on est proche côtier, plus on a d'oiseaux. Plus on est proche côtier, plus on a de zones d'habitats, même de mammifères marins, notamment de marsouins. Par contre, plus on est au large, plus on a les grands mammifères marins, il y a bien une zone de passage plus au large. Mais, voilà, donc il y a quand même des choses... on a quand même quelques chances, c'est qu'il y a quelques compartiments environnementaux qui sont très, très forts au niveau côtier, et qu'il faudra éviter.



### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Damien. Je vous propose d'enchaîner avec le troisième temps. Donc, on n'aura pas le temps d'en discuter, mais il s'agissait de proposer des recommandations à l'État et à RTE pour l'appel d'offres. Donc, Gilles, je ne sais pas si tu veux en dire un mot — Gilles ou Jean, d'ailleurs — de ces recommandations. Et on vous enverra probablement par mail un lien qui vous permettra d'arriver sur un dispositif où vous pourrez proposer des post-its sur ces différentes recommandations. Gilles ou Jean ?

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

C'est quelque chose qui est important, parce qu'elle fait partie de la commande qui est faite à ce débat public, et donc à notre Commission, qui est de trouver des recommandations à faire à l'État et à RTE, que vous avez pu entendre cette après-midi, et qui portent ce projet. Voilà, il y a cinq catégories qui sont ouvertes, ici en gras. L'appel d'offres, les conditions d'exploitation, de partenariat, le suivi et l'évaluation du projet, comment tout ça se fait avec l'ensemble des acteurs, en toute transparence, etc. Si vous avez — on n'aura pas le temps maintenant, mais si vous avez sur ces différents sujets des mots à nous envoyer, ou de simples recommandations, sans trop les détailler, nous, on est preneurs, puisqu'on sera amenés à dire des choses sur ces différents sujets. Donc, c'est une invitation à la fois à faire circuler l'information, et à vous entendre, puisque participant à cet atelier, vous êtes, les uns, les autres, sensibilisés à ces sujets, on est très preneur de vos recommandations. Donc, n'hésitez surtout pas à prendre encore quelques minutes à l'issue de cet atelier, ou demain, pour nous envoyer quelques messages, soit sur le site, soit sur les petits post-its qu'on pourra vous envoyer dès maintenant — enfin, le système en ligne qu'on va mettre en place.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Tout à fait. On va vous faire suivre un lien, Clémence va le partager dans le chat, et puis je me permettrai sans doute de vous faire un mail demain matin pour vous donner le lien. Donc, vous arriverez sur un tableau de bord, et vous pourrez positionner vos post-its sur ces différents sujets. Alors, il y a monsieur BERNE qui voulait faire une dernière intervention, et puis je ferai le petit mot de conclusion...

### **M. Gilles VRAIN, Commission particulière du débat public**

Et puis peut-être, demander à Jean, peut-être, de nous proposer une conclusion.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Oui, et puis après, je parlerai des modalités. Donc, on va faire André BERNE, une petite synthèse à chaud de Jean, et puis moi, je finirai par les différentes modalités jusqu'au 19. André, on vous écoute.

### **M. André BERNE, FNE Normandie**

Oui, merci de me repasser la parole. Je m'excuse pour les autres participants, j'ai beaucoup parlé, mais il faut savoir quand même que FNE représente 10 000 personnes en Normandie, nous fédérons pratiquement toutes les associations de protection de la nature, et en gros nous avons 10 000 adhérents, donc je pense qu'ils ont peut-être le droit de parler du coup un petit peu plus que les autres. Je voulais dire deux choses. D'abord, un petit... alors, en introduction, d'abord vous dire que nous avons rédigé notre cahier d'acteurs, et on vous l'envoie avant la fin de la semaine. Voilà, ça, c'est un premier point. Mais il y aura peut-être d'autres associations, je pense à la LPO ou d'autres associations, qui enverront aussi en parallèle des cahiers d'acteurs.

D'abord, un petit point de regret, parce qu'effectivement dans la discussion, on était parti sur l'idée qu'on nous demandait où est-ce qu'on va mettre, en gros, le futur parc de 1 GW, et puis on entend que peut-être il faudrait qu'il y en ait un deuxième, ou qu'il faut peut-être que le parc soit de 2 GW. Donc, il y a un peu un côté insatisfaisant, parce qu'on se dit que peut-être qu'à un moment donné, on va refaire l'exercice une nouvelle fois, avec de nouvelles questions. Donc, je ne sais pas si c'est possible, mais peut-être qu'on aurait pu avoir quelque chose d'encore plus global, pour qu'on n'y revienne pas avant un paquet d'années.

Le second point, c'est sur le sujet d'aujourd'hui, c'est donc le sujet de la cartographie et du choix. Donc, nous, nous avons fait le choix de ne pas faire de choix, parce que nous considérons qu'à ce stade-là, il n'y a rien d'absolument déterminant. Mais par contre, il y a des critères qu'on va mettre dans notre cahier d'acteurs, et que je voulais vous soumettre. Le premier... enfin, les critères, je dirais, du plus embêtant au moins embêtant, voilà. Donc, la première chose, c'est notre souhait — alors, je l'ai déjà exprimé, mais je le redis, je sais que ça fait partie de la zone étudiée, mais on ne sait jamais, nous souhaitons une sanctuarisation totale et absolue de toutes les formes d'énergies quelles qu'elles soient — marines, renouvelables, hydroliennes, éoliennes — de la mer anglo-normande. En gros, de ce qui



va de la pointe du Cotentin, de la pointe de La Hague jusqu'au Cap Fréhel. Enfin, je sais qu'il y a déjà des centrales nucléaires et un EPR qui traînent par-là, mais en gros, voilà, on souhaite arrêter, si je puis dire, sur ce sujet, c'est quand même... la mer de Manche, je le rappelle, c'est une des mers les plus riches d'Europe et du monde. C'est une mer qui, d'un point de vue de la biodiversité, est une des plus riches, et l'une des parties les plus riches sur cette partie, c'est justement la mer anglo-normande. Ça, c'est le premier point.

Le second point, on souhaiterait que soit quand même fortement épargné un deuxième niveau de priorités, qui sont les aires marines protégées, les sites Natura 2000, et les réserves éventuellement, s'il y en a, à terre. Et les sites Natura 2000 aussi à terre. Donc, ça, c'est notre deuxième niveau de priorité.

Et puis, notre troisième niveau de priorité, c'est, comme disait tout à l'heure le représentant de [mot incompris] éviter quand même une trop grande proximité des côtes. Alors, ça fera plaisir aux personnes qui parlaient du tourisme — bien que ceci dit, entre parenthèses, que si la terre se réchauffe de 2 ou 3 degrés, il n'y aura plus beaucoup de touristes qui viendront dans la Manche, il fera trop chaud. Donc, voilà, les zones côtières sont en général les zones plus riches, les zones estuariennes, etc., donc il y a quand même un minimum d'éloignement à avoir de ce territoire, sans forcément aller dans la zone verte de tout à l'heure, mais qui me paraît indispensable.

Donc, trois niveaux. 1) la mer anglo-normande à éviter — enfin, à sanctuariser. 2) éviter plutôt Natura 2000, les aires marines, et les réserves. Et 3) ne plutôt pas se mettre au bas de la côte. Merci beaucoup.

### **Mme Sofia ALIOMET, Animatrice**

Merci. Je vais passer la parole à Jean. Donc, ça, c'est pour Klaxoon, ce qui vous sera envoyé demain, mais je vais passer la parole à Jean, peut-être, pour une petite synthèse à chaud de cet atelier.

### **M. Jean TRARIEUX, Commission particulière du débat public**

Oui, oui. D'abord, je vous remercie pour votre participation, même si vous m'avez donné quand même beaucoup de boulot — enfin, plus que ce que je pensais. Mais merci quand même. Alors, la synthèse, elle est partielle, et j'aurais presque envie de dire partielle, parce que, là, après, il y aura le compte-rendu, mais là, c'est ce que j'ai entendu. Alors, le premier élément que j'ai entendu, je vais me permettre de le mettre, parce qu'il était en dehors presque de la réunion, c'était avant qu'on commence vraiment, mais je pense que c'est — enfin, pour nous, Commission, c'est forcément très important — c'est « on n'était pas au courant, on a découvert tardivement ». Voilà, donc, ça, je pense que c'est vraiment un élément fort qui est ressorti. Ça veut dire qu'on a encore à travailler sur la communication pour annoncer ces débats.

Après, alors le premier point que j'ai retenu sur le débat en lui-même, c'est que dans l'ensemble, il n'y a pas, ou peu d'oppositions au principe des énergies renouvelables. Ça, je pense que c'est un élément important. Il y a des gens qui ont poussé, il y a eu des discussions pour pousser l'hydrolien, il y en a d'autres qui poussent l'éolien, mais avec des conditions — on en reparlera, mais des conditions d'éloignement, des conditions de respect de l'environnement. Mais, voilà, il y a quand même une volonté de dire « voilà, les énergies renouvelables, il faut y aller, mais il y a des conditions ». Il y a un certain nombre de conditions, et puis elles ne sont pas toutes équivalentes.

Beaucoup d'études, il y a beaucoup d'inquiétudes... enfin, il y a beaucoup d'attentes sur les études scientifiques et le REX. Ça, on l'a entendu tout au long du débat. Aujourd'hui, moi, ce que je rajouterai, c'est que j'ai entendu des inquiétudes sur la transparence ou l'impartialité de certaines de ces études. Ça, c'est un élément important. Donc, sur ces études, je reviens à ce que Gilles avait dit, la Commission a pris en compte le dossier, on a fait traduire, il y en a qui sont sur le site, et c'est quelque chose qui va vivre au travers de tous les débats. Voilà, donc grandes attentes sur le REX, il y a des attentes fortes. Voilà.

Sur la localisation. Alors, sur la localisation, moi, je retiendrai deux points importants, et puis je vous dirai après un mot sur chacune des familles. Il y a eu un débat sur la troisième, et qui est très intéressant parce qu'il couvrirait toutes les localisations : la problématique de la pondération. Donc, ça, c'est une problématique qui est très connue, de manière générale quand on a des choix à faire, techniques ou autres. Effectivement, j'ai plein de critères, comment je leur donne un poids, comment je les trie ? Donc là, il y a eu une discussion qui était très intéressante avec des positions qui étaient « il faut le faire, sans hiérarchisation, on ne trouvera pas la bonne réponse », et d'autres qui disent « non, parce que les critères seront forcément subjectifs, et que celui qui tiendra le stylo orientera dans le sens qui l'arrange ».



Voilà. Donc, je ne trancherai pas là-dessus, mais voilà, donc ça, c'était un point important. Et le deuxième point, c'est que sur les différentes familles, il y a eu des « oui », et il y a eu surtout des « oui, mais », et toujours le « oui, mais », c'est toujours le même, c'est « oui, cette famille-là, elle peut être intéressante si on démontre son absence d'impact sur l'environnement, sur la pêche, sur le patrimoine ». Et sur les familles [mot incompris] précisément sur l'extension du voisinage, ce que je retiens, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas de gains économiques, eh bien il y a une demande par plusieurs personnes, de dire « anticipez pour obtenir ce gain ». Et là aussi, on retrouve « OK pour rassembler si on montre que c'est sans impact sur l'environnement ». La conciliation, l'élément que je retiendrai, c'est — effectivement, alors le terme conciliation, c'était la volonté des gens qui ont placé ces parcs-là, c'était effectivement de concilier les critères dont on parlait, mais il y a eu pas mal de remarques en disant « attendez, cette conciliation, elle embarque trop de choses qui sont très différentes, et donc c'est difficile de se prononcer ». Et ça, c'est vrai sur toutes les familles. Sur ces familles-là, on a des choses qui sont très macro, et c'est difficile de dire oui au niveau macro, forcément. Voilà. Et sur la troisième, la bonne distance, effectivement c'est là où on a eu la discussion très intéressante sur les pondérations. Et je noterai que ce qui est quand même ressorti, c'est le risque sécurité et le fait de se dire « le mettre là où il n'y a rien est un raisonnement sans doute un peu facile et un peu rapide ». Voilà.

### **Mme Sofia ALIAMET, Animatrice**

Merci, Jean, pour cette synthèse à chaud, un exercice pas facile, mais il me semble que c'était très clair et très précis, et complet. Donc, il ne me reste plus qu'à vous remercier et à vous dire quand même que le compte-rendu de cet atelier sera mis en ligne. Pour ceux qui ont participé à l'atelier du 29 juillet, il est en ligne, avec les archives vidéo aussi, donc vous pouvez le revoir. Pour les personnes morales — les associations, les institutions, les organismes — vous avez encore un petit peu de temps pour envoyer vos cahiers d'acteurs. Ça a été dit par Jean tout à l'heure, mais je vous le confirme, effectivement : jusque début septembre a priori, vous pourrez envoyer vos cahiers d'acteurs.

Et là, c'était un peu le dernier évènement du débat en termes d'échanges, mais vous pouvez continuer à vous exprimer en ligne jusqu'au 19 août. Il y a différents dispositifs pour ce faire : vous pouvez vous forger votre point de vue en neuf étapes — pour ceux qui ne l'ont pas fait, on en a parlé ce soir — vous pouvez aller proposer vos cartes, et aussi aller, comme le rappelait Gilles, soutenir, commenter des cartes qui ont déjà été proposées ; vous pouvez aussi bien sûr publier votre avis, répondre en ligne, commenter, il y a plein d'avis qui ont été exprimés sur le site participatif, vous pouvez aller les découvrir, aller les commenter. Et si toutefois, vous n'avez pas eu de réponses à vos questions ce soir, il est encore temps de poser toutes vos questions sur le projet, sur le débat, la Commission vous répondra, tout comme la maîtrise d'ouvrage.

Donc, merci à tous pour cet atelier. Merci d'avoir participé aux échanges. On dépasse d'un petit quart d'heure notre timing, mais merci à vous d'être venus. Et puis, du coup, on vous écrira demain un petit mail pour vous donner le lien pour éventuellement que vous puissiez compléter la réflexion autour des recommandations au Ministère et à l'État.

Voilà. Je vous remercie, passez une bonne soirée, bon appétit, et puis n'hésitez pas à contribuer en ligne jusqu'au 19 août. Merci beaucoup.

